

DES ENGAGEMENTS AUX ACTES



SOMMET MONDIAL SUR L'ACTION HUMANITAIRE

ISTANBUL 23 et 24 mai 2016 « Les gouvernements, les communautés affectées par des crises, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les agences de l'ONU et d'autres partenaires se sont rassemblés et ont exprimé leur soutien envers le Programme d'action pour l'humanité et ses cinq responsabilités fondamentales. La mise en œuvre de ce programme est une nécessité si nous voulons permettre aux gens de vivre dans la dignité et la prospérité, tout en remplissant la promesse des accords historiques conclus l'an dernier sur le programme de développement durable et les changements climatiques. »

- Le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon

Le présent document a été établi sur la base des engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire. La vérification des engagements est en cours. Les données et chiffres figurant dans ce rapport sont ceux arrêtés à la date du 16 août 2016.

Photo de couverture : Intitulée « Partager l'humanité », une fresque murale de 9 mètres de long réalisée par des participants au Sommet mondial sur l'action humanitaire, a été dévoilée lors de la cérémonie de clôture. Cette initiative artistique, fruit d'une démarche interactive et commune, symbolise un « appel à l'action ». Photo: OCHA / Elif Ozturk



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION
5 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONSTATATIONS
7 CHIFFRES CLEFS
8 FAIRE PREUVE DE VOLONTÉ POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET FAIRE CESSER LES CONFLITS
12 FAIRE RESPECTER LES NORMES QUI PROTÈGENT L'HUMANITÉ
15 NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ
21 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE : FOURNIR UNE AIDE NE SUFFIT PLUS, IL FAUT METTRE FIN AU DÉNUEMENT
28 INVESTIR DANS L'HUMANITÉ
32
CONCLUSION
33 ANNEXE 1 : RECENSEMENT DES INITIATIVES MULTIPARTITES ET DES DOMAINES D'ACTIVITÉ POUR CHAQUE RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE

CADRE DU SOMMET MONDIAL SUR L'ACTION HUMANITAIRE

ISTANBUL, 23 et 24 mai 2016

▶ 32 ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

FAIRE PREUVE DE VOLONTÉ POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET FAIRE **CESSER LES CONFLITS**

- Agir tôt dans les situations de conflit potentiel
- Améliorer les capacités de réponse à plusieurs crises simultanées
- Appuyer la volonté politique de prévenir les conflits
- S'attaquer aux causes profondes des conflits Partager les
 - bonnes pratiques enseignements

FAIRE RESPECTER LES NORMES QUI **PROTEGENT** L'HUMANITÉ

- romouvoir le respect du droit international
- Protéger les civils contre les armes explosives et éviter l'utilisation d'infrastructures civiles à des fins
- militaires Garantir une aide humanitaire rapide et sans entrave
- Protéger les personnels umanitaires et les professionnels de santé contre les attaques
- Dénoncer et condamner les violations du droit international

NE LAISSER PERSONNE DE COTÉ: S'ENGAGER A FAIRE FACE A LA **QUESTION DES** DÉPLACEMENTS FORCÉS

- Mettre en œuvre une nouvelle démarche pour traiter le problème des déplacements
- Trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées et réduire les déplacements internes de moitié avant 2030
- Fournir aux pays et communautés d'accueil un soutien politique et financier accru
- 2 2 Partager les responsabilités à l'égard des réfugiés
- Renforcer la protection des réfugiés et personnes déplacées

LES FEMMES ET LES FILLES: UNE INCITATION A L'ACTION POUR ASSURER L'ÉGALITE DES SEXES

- Donner aux femmes et filles les moyens de devenir moteurs et agents du changement
- Garantir l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation
- Mettre en œuvre une approche globale coordonnée pour prévenir et combattre les violences sexistes
- Faire en sorte que les programmes humanitaires tiennent compte de la problématique hommesfemmes
- Appliquer les politiques humanitaires relatives à l'autonomisation et aux droits des femmes

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE: SUFFIT PLUS, IL FAUT

- S'engager sur une nouvelle façon de travailler qui puisse répondre aux besoins immédiats des \$ populations
 - Favoriser un financement cohérent qui évite l'atomisation en soutenant les réalisations collectives

CATASTROPHES **NATURELLES ET** CLIMATIQUES: POUR UNE GESTION DIFFÉRENTE DES

- Mettre en œuvre des stratégies et plans de réduction des risques et de lutte contre les changements climatiques
- Renforcer la gestion nationale et locale des risques de catastrophes et de changements climatiques
- Investir dans les données, analyses et systèmes d'alerte rapide
- Renforcer la résilience des communautés comme première intervention essentielle
- Garantir l'assistance humanitaire régionale et mondiale en cas de catastrophe naturelle en complément des efforts déployés aux niveaux national et local

FINANCEMENT: **INVESTIR DANS** L'HUMANITÉ

- Mettre en œuvre des stratégies et plans de réduction des risques et de lutte contre les changements climatiques
 - Renforcer la gestion nationale et locale des risques de catastrophes et de changements
- climatiques nvestir dans les données, analyses et systèmes d'alerte rapide
- Renforcer la résilience des communautés comme première intervention
- essentielle Garantir l'assistance humanitaire régionale et mondiale en cas de catastrophe naturelle en complément des efforts déployés aux niveaux national et local

PRÉVENIR ET FAIRE CESSER LES CONFLITS



Mener une action politique rapide, cohérente et décisive



Resté mobilisé et investir dans la stabilité Trouver des solutions avec et pour les populations





- Respecter et protéger les civils et les biens de caractère civil pendant les hostilités
- Assurer la protection du personnel des missions humanitaires et médicales et lui garantir un accès sans entrave aux populations dans le besoin
- Dénoncer les violations
- Prendre des mesures concrètes pour mieux faire appliquer les règles et le principe de responsabilité
- Faire respecter les règles: lancement d'une campagne mondiale en vue de consolider les normes qui protègent l'humanité





Réduire les déplacements et remédier aux problèmes qu'ils posent



- Autonomiser les femmes et les filles
- Combler les lacunes en matière d'éducation dont souffrent les enfants, les adolescents et les jeunes
- Donner aux adolescents et aux jeunes les moyens de (+) devenir des agents d'une transformation positive
- Répondre aux besoins des autres groupes ou minorité



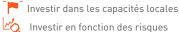










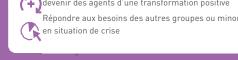


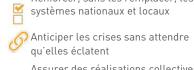
> Investir dans la stabilité



Diversifier la base de ressources et affecter les fonds de manière plus









Renforcer, sans les remplacer, les

efficace

INTRODUCTION

Le présent document « Des engagements aux actes » met en lumière les engagements qui sont venus appuyer, lors du Sommet mondial sur l'Action humanitaire, le Programme d'action pour l'humanité² élaboré par le Secrétaire général. Il s'articule autour des cinq axes que constituent les responsabilités fondamentales dudit Programme, lequel est annexé au rapport du Secrétaire général intitulé « Une seule humanité, des responsabilités partagées » et a servi de cadre général au Sommet.

Les engagements recueillis avant, pendant et après le Sommet ont été de deux ordres. Le premier a pris la forme d'une adhésion aux 32 engagements fondamentaux définis pour chacune des sept tables rondes des dirigeants de haut niveau du Sommet et d'un appui aux 24 changements stratégiques et opérationnels et changements de politique énoncés dans le Programme d'action pour l'humanité.1

Le second consiste en des engagements que les parties prenantes ont été encouragées à prendre, individuellement ou conjointement, en vue d'appuyer la concrétisation d'un ou plusieurs engagements fondamentaux, ou, plus généralement, de promouvoir le Programme d'action pour l'humanité.

En outre, près de 20 nouveaux partenariats, alliances et initiatives visant à soutenir le Programme d'action pour l'humanité ont vu le jour lors du Sommet. Des centaines de promesses ont été scellées pour affirmer que ces nouvelles initiatives seront menées à bien et de nombreux engagements supplémentaires ont également été pris pour encourager des actions en cours. Une liste de ces initiatives figure à l'annexe 1.

L'analyse ci-après a été établie à partir des engagements qu'ont souscrits les parties prenantes sur une plateforme en ligne, ou qu'elles ont communiqués par écrit au secrétariat du Sommet humanitaire mondial ou au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. 3 Dans certains cas, plus rares, le document fait référence à des engagements pris oralement lors du Sommet.

La nature des engagements varie. Certains sont nouveaux, mesurables et assortis de délais, tandis que d'autres apparaissent davantage comme des marques de soutien ou des déclarations d'intention. Il en est aussi qui n'entrent dans aucune catégorie ; par ailleurs, il arrive qu'un seul et même engagement poursuive des objectifs multiples. Le document « Des engagements aux actes » a ceci d'utile qu'il permet d'avoir une vue d'ensemble des évolutions ou changements préconisés par le Programme d'action pour l'humanité qui ont suscité le plus d'enthousiasme et le plus grand nombre d'engagements lors du Sommet, et donne des exemples de promesses qui y ont été faites.

Les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire constituent un point de départ et témoignent d'un désir collectif de voir le sort de ceux qui sont touchés par les crises et qui vivent dans la précarité s'améliorer radicalement. En septembre, le Secrétaire général présentera à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale un rapport sur les résultats et domaines prioritaires qui ont émergé de ce Sommet, et donnera des orientations sur la facon dont nous pouvons progresser dans ces secteurs et continuer à promouvoir le Programme d'action pour l'humanité. Tous les engagements seront portés à la connaissance du public sur la plateforme pour l'action, les engagements et la transformation avant la fin du mois de septembre

• • • • •

¹ Voir le graphique en page 2 pour de plus amples informations sur les 32 engagements fondamentaux.

Le Programme d'action pour l'humanité peut être consulté sur le site https://www.worldhumanitariansummit.org.
Le présent document rend compte des adhésions aux engagements fondamentaux dont il a été

Le présent document rend compte des adhésions aux engagements fondamentaux dont il a été fait part jusqu'au 4 juin 2016 sur la Plateforme en ligne du Sommet ou par courriel. Ces engagements étant ancrés dans le Programme d'action pour l'humanité élaboré par le Secrétaire général, les entités des Nations Unies n'ont pas été comptabilisées dans les chiffres des adhésions. Les engagements individuels et conjoints répertoriés jusqu'au 16 août 2016 ont été intégrés dans la présente analyse. Le processus de vérification de ces engagements avec les parties prenantes n'est pas terminé, si bien que leur nombre pourrait encore changer.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

Les engagements issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire témoignent du large soutien que recueille le Programme d'action pour l'humanité et ses cinq responsabilités fondamentales. Leur nombre – plus de 3 140 engagements individuels et conjoints à ce jour – est, à lui seul, un signe clair de la volonté de toutes les parties prenantes d'améliorer le sort des millions de personnes qui risquent d'être laissées pour compte en raison de conflits ou de catastrophes.

Les engagements individuels et conjoints couvrent un large éventail de questions abordées dans le rapport et le Programme d'action pour l'humanité du Secrétaire général. Ils font cependant apparaître que certains domaines d'action future génèrent une dynamique et un élan particulier (sans que leur présentation ci-après reflète un ordre de priorité).

1. Renforcer le respect des règles et le principe de responsabilité au regard du droit international (deuxième responsabilité fondamentale : faire respecter les normes qui protègent l'humanité)

De nombreux participants ont réaffirmé qu'ils entendaient faire respecter les normes qui protègent l'humanité, notamment en prenant des mesures concrètes pour amener les parties à un conflit armé à se conformer au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Les engagements ont également porté sur l'adhésion aux instruments fondamentaux, notamment le Traité sur le commerce des armes et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ainsi que sur le respect par les États Membres du Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Un appel a par ailleurs été lancé aux membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'ils s'abstiennent d'exercer leur droit de veto en cas d'atrocités de masse.

La prévention des violences sexistes s'est révélée être un enjeu majeur, qui s'est traduit par des engagements à se rallier à des initiatives mondiales visant à mettre un terme aux violences faites aux femmes et filles, à financer ces actions et à leur apporter tout le soutien approprié.

En outre, de nombreux intervenants ont réaffirmé leur adhésion aux principes humanitaires et ont dit leur détermination à agir pour les promouvoir et les défendre. La pertinence et la place prédominante des principes humanitaires ont été soulignées tout au long des débats du Sommet.

2. Adopter une nouvelle approche face aux déplacements forcés (troisième responsabilité fondamentale : ne laisser personne de côté)

L'appel lancé par le Programme d'action pour l'humanité enjoignant de réduire les déplacements de populations et de remédier aux problèmes qu'ils posent est arrivé en deuxième place en termes de nombre d'engagements individuels et conjoints recueillis pour un seul changement proposé dans ledit Programme. Ces engagements sont les signes manifestes de l'existence d'un consensus quant au fait que le traitement de situations prolongées de déplacement forcé relève de l'urgence humanitaire et représente aussi une priorité d'ordre politique et en matière de développement. De nombreuses parties prenantes se sont engagées à répondre tant aux besoins des personnes déplacées qu'à ceux des communautés d'accueil, et plusieurs ont promis d'importantes contributions financières pour aider les pays hôtes. Les participants au Sommet se sont dits conscients de la nécessité de trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées et de redoubler d'efforts pour mettre en place un nouveau mécanisme de coopération relatif au partage prévisible et équitable des responsabilités entre les pays d'origine, de transit et de réinstallation.

La nécessité d'avoir accès à une éducation de qualité, en particulier parmi les populations déplacées, a été considérée par beaucoup comme une question exigeant une réponse urgente; plusieurs engagements importants ont été pris pour veiller à ce que les réfugiés puissent bénéficier

d'une éducation de qualité et pour renforcer le soutien apporté en la matière aux pays qui accueillent des réfugiés.

3. Réaliser l'égalité des sexes et tendre à plus de solidarité (troisième responsabilité fondamentale : ne laisser personne de côté)

La question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles a été un thème central du Sommet, et l'on retiendra ici que, sur l'ensemble des engagements qui y ont été pris, près de 20 % ont été consacrés à l'égalité hommes-femmes. Outre les 446 engagements venus conforter la table ronde des dirigeants de haut niveau sur les femmes et les filles, intitulée « Mobilisation de l'action en faveur de l'égalité des sexes », une volonté d'aboutir à de meilleurs résultats en termes d'égalité des sexes a aussi été exprimée dans les six autres tables rondes. L'importance accordée à l'égalité des sexes montre à quel point le Sommet mondial sur l'action humanitaire veut apparaître comme un moment charnière à partir duquel s'est opéré un réel changement qui ait pour effet d'intégrer systématiquement les besoins des femmes et des filles et de les pousser à participer aux processus décisionnels et à accéder à des fonctions dirigeantes.

D'autres engagements et initiatives d'une grande importance ont également été pris dans le cadre de la troisième responsabilité fondamentale, à savoir permettre à des groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées et les jeunes, d'être davantage associés à l'action humanitaire et mieux traiter les crises humanitaires dans les villes et les grandes métropoles.

4. Renforcer, sans les remplacer, les systèmes nationaux et locaux (quatrième responsabilité fondamentale : améliorer les conditions de vie - Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement)

Le renforcement des systèmes nationaux et locaux, en ce compris l'obligation de rendre des comptes aux populations touchées, est le thème qui a recueilli l'appui le plus large si l'on additionne les engagements individuels ou conjoints et les adhésions aux engagements fondamentaux. Sur les 32 engagements fondamentaux, celui en faveur d'une nouvelle méthode de travail qui réponde aux besoins

immédiats des populations tout en limitant les risques auxquels elles sont exposées et leur vulnérabilité, a suscité le plus grand nombre d'adhésions (117 sur 216 parties prenantes).

En outre, 399 engagements individuels ou conjoints en faveur du renforcement des systèmes nationaux et locaux ont été répertoriés à ce jour, ce qui laisse à penser qu'une place plus importante sera progressivement donnée aux efforts de préparation et d'intervention déployés au niveau national et local. Les participants se sont accordés à reconnaître la nécessité de faire davantage appel à des intervenants de première ligne, c.-à-d. des acteurs nationaux et locaux. La cinquième responsabilité fondamentale, qui appelle à investir dans les capacités locales, notamment en augmentant le montant des ressources affectées aux intervenants locaux, a fait l'objet de 88 autres engagements.

De multiples acteurs ont pris des engagements visant à mettre l'individu au centre de l'action humanitaire et à garantir la place qui lui revient dans le processus décisionnel. De très nombreuses parties prenantes se sont engagées à soutenir la Norme humanitaire fondamentale, perçue comme un moyen concret de promouvoir l'obligation de rendre des comptes aux populations touchées par les crises.

Divers engagements ont également fait ressortir l'importance que revêt pour beaucoup le potentiel de transformation qu'offrent les programmes de subventions en espèces, pour lesquels les parties prenantes ont souvent promis de revoir à la hausse leur assistance en espèces. Plusieurs organisations non gouvernementales et autres acteurs se sont ainsi fixé des objectifs - Mercy Corps, par exemple, a assuré vouloir accroître son aide pécuniaire de 25 %.

5. Diversifier la base de ressources et affecter les fonds de manière plus efficace (cinquième responsabilité fondamentale : investir dans l'humanité)

Les résultats issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire témoignent d'une profonde aspiration à mettre en place un nouveau mode de financement qui permette non seulement d'augmenter les ressources pour répondre aux besoins humanitaires, mais aussi de réduire ces besoins en atténuant les risques et la vulnérabilité des populations. De nombreux engagements ont

• • • • •

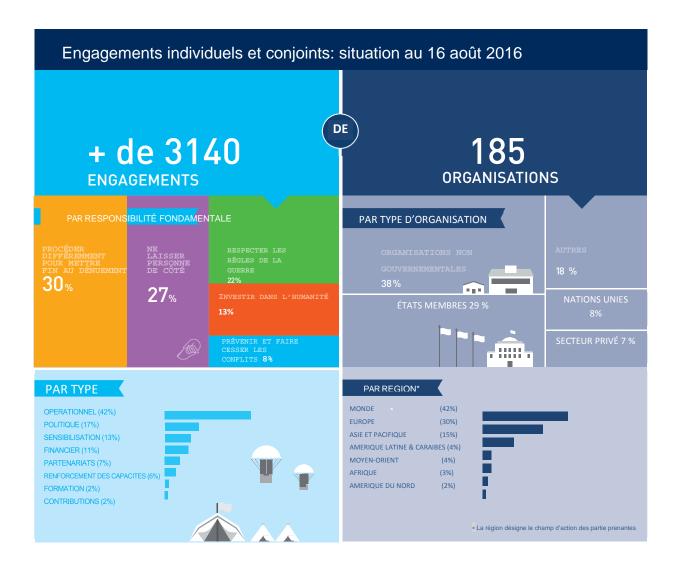
été pris pour améliorer le volume, la diversité et la qualité des aides humanitaires, notamment en mobilisant le financement social islamique, en faisant appel à des partenaires non traditionnels, y compris le secteur privé, et en instituant des conditions plus favorables aux transferts de fonds.

Plusieurs États Membres se sont engagés à porter le Fonds central pour les interventions d'urgence à 1 milliard de dollars d'ici 2018. De très nombreux donateurs et organismes d'aide humanitaire ont uni leurs forces dans le cadre d'un « grand compromis » multiforme et se sont dit déterminés à améliorer l'efficacité du financement de l'aide humanitaire.

CHIFFRES CLEFS

À ce jour, 3 140 engagements individuels et conjoints émanant de 185 parties prenantes ont été répertoriés. Plus de 40 % d'entre eux sont des engagements opérationnels. La quatrième responsabilité fondamentale - Améliorer les conditions de vie: fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement - est celle qui, pour l'heure, a recueilli le plus grand nombre d'engagements (30 %). La première responsabilité fondamentale - Faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits - est celle qui en a généré le moins (8 %). La majorité des engagements individuels et conjoints ont été pris par des organisations non gouvernementales (38 %), les États Membres venant en deuxième position (29 %). Le graphique ci-après donne un bref aperçu des engagements individuels et conjoints qui ont été souscrits.

Par ailleurs, 216 entreprises du secteur privé, organisations non gouvernementales, établissements universitaires, instituts de recherche, États Membres et acteurs individuels ont adhéré à ce jour à l'un au moins des 32 engagements fondamentaux. Sur ces 216 parties prenantes, 150 ont également formulé des engagements individuels ou conjoints. En moyenne, elles se sont ralliées à 11 engagements fondamentaux. Les organisations ayant souscrit tous les engagements fondamentaux sont au nombre de 25, dont 16 États Membres et neuf organisations non gouvernementales. Le graphique reproduit en page 11 montre la répartition des adhésions aux engagements fondamentaux.



PRINCIPAUX RÉSULTATS POUR CHACUNE DES RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES DU PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ

PREMIÈRE RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE

Faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits.

Les engagements qu'a générés la première responsabilité fondamentale témoignent d'un désir collectif de s'attaquer aux causes profondes des conflits, d'agir rapidement en s'appuyant sur une analyse des risques, d'améliorer les capacités de prévention et de résolution des conflits, et de tirer les leçons des expériences et pratiques en matière de prévention efficace des conflits. Pour ce faire, plusieurs États Membres se sont engagés financièrement au titre de la cinquième responsabilité fondamentale, à améliorer les efforts de médiation, à assurer au Fonds pour la consolidation de la paix des ressources prévisibles et à soutenir plusieurs initiatives de prévention des conflits. D'importantes annonces ont également été faites pour exprimer la volonté de voir les femmes et les jeunes participer davantage aux processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Des appels ont aussi été lancés en faveur d'une amélioration des capacités de prévention et de résolution des conflits au sein des Nations Unies. Toutefois, le faible nombre d'engagements individuels pris dans ce domaine, comparé à ceux relatifs à d'autres responsabilités fondamentales, traduit le fossé qui continue d'exister entre le consensus quant à ce qui est nécessaire et les actions à mener pour y parvenir. Pour aller de l'avant, il faut davantage de mobilisation et d'implication dans la réalisation des objectifs de la première responsabilité fondamentale.

Quatre-vingt-sept organismes ont appuyé l'une ou plusieurs des cinq engagements fondamentaux au titre de la première responsabilité fondamentale et 65 parties prenantes ont pris 264 engagements individuels et conjoints.

A. Action politique rapide, cohérente et décisive

Onze engagements ont été pris en faveur d'une action politique rapide, cohérente et décisive, principalement par des États Membres qui ont promis soit d'intervenir pour ouvrir une médiation ou désamorcer des conflits, soit de renforcer leur soutien à des mécanismes régionaux et internationaux de prévention et d'action face aux conflits. Chypre a ainsi déclaré vouloir servir d'intermédiaire objectif et de facilitateur entre les parties en cas de conflit régional et bilatéral en Méditerranée orientale. La Géorgie a

promis de contribuer au rétablissement du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention dans le district de Gali en Abkhazie (Géorgie), dispositif issu des discussions de Genève, et mis en place afin de prévenir une éventuelle aggravation de la situation sur le terrain. L'Éthiopie s'est dit déterminée à renforcer sa contribution au règlement des conflits en Afrique en continuant à mener des efforts de rétablissement de la paix dans sa sous-région et au-delà, dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et de l'ONU.

B. Agir tôt

Quatre-vingt-quinze engagements individuels et conjoints – les plus nombreux recueillis par la première responsabilité fondamentale – ont porté sur la nécessité d'agir tôt pour éviter que les conflits n'éclatent, notamment en investissant davantage dans la capacité à réagir face à des données d'alerte précoce. Le Brésil, l'Italie et le Secrétariat de l'Organisation de la coopération islamique se sont notamment engagés à utiliser activement ce type d'informations afin d'identifier, traiter et désamorcer les risques graves, et d'éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits inextricables.

Plusieurs États Membres ont pris des engagements axés sur le rôle que joue le Conseil de sécurité pour déclencher une mobilisation rapide et faciliter l'appréciation de la situation et la prévention de conflits. Certains ont demandé la tenue de réunions d'information plus régulières sur les violations des droits de l'homme et les crises potentielles, tandis que d'autres ont appelé à réformer en profondeur la manière dont les membres du Conseil de sécurité répondent aux signaux avertissant d'une aggravation des tensions. La Nouvelle-Zélande, l'Ukraine et la France ont promis de mettre leur mandat au Conseil de sécurité à profit pour plaider en faveur de la tenue régulière de réunions d'information visant à s'assurer que le Conseil a conscience de l'émergence de risques de conflit. Plusieurs États Membres, dont le Brésil, Chypre et l'Érythrée, ont fait part de leur détermination à encourager le Secrétaire général à user des prérogatives qui lui sont conférées par l'article 99 de la Charte des Nations Unies pour tenir le Conseil de

• • • • • •

sécurité informé des questions émergentes en amont.

Des assurances ont été données de prendre plus au sérieux les violations des droits de l'homme et de les considérer comme des indicateurs précoces du déclenchement potentiel d'un conflit, et de s'attacher activement à traiter les préoccupations et griefs de longue date en la matière. Cette démarche consiste notamment à reconnaître que les diverses formes de discrimination et de marginalisation constituent une cause structurelle de conflit et d'instabilité dans la société.

Certaines parties prenantes, dont le Brésil, le Liechtenstein et le Luxembourg, ont demandé à l'ONU de définir une stratégie globale de prévention des conflits, en mettant à profit les points forts et les ressources de toutes les instances de l'Organisation compétentes en la matière. L'Union européenne s'est engagée à intensifier son partenariat avec l'ONU concernant la prévention des conflits et à collaborer avec les organisations régionales pour améliorer leurs capacités de prévention et de médiation. La Finlande a fait part de sa volonté d'étoffer les textes normatifs régissant la médiation et de renforcer les capacités d'appui à la médiation de l'ONU.

Plusieurs appels ont été lancés en direction de l'ONU, notamment par l'Érythrée, le Brésil, la France, la Nouvelle-Zélande, l'Ukraine et l'Islande, pour lui demander d'organiser un Forum mondial sur la prévention des conflits, appels assortis d'un certain nombre d'engagements concrets concernant la tenue ou le soutien de conférences préparatoires.

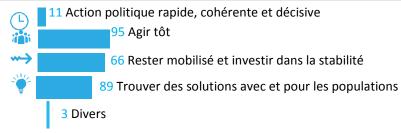
Des États Membres, établissements universitaires et organisations non gouvernementales se sont engagés à tirer les enseignements des expériences acquises en matière de prévention des conflits. Le Japon s'est dit prêt à partager les bonnes pratiques et à dégager les leçons des interventions qu'il a menées dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits en Asie, tandis que le Conseil universitaire pour le système des Nations Unies réalisera des entretiens diffusés en podcast et publiera de courts articles de fond sur les bonnes pratiques et les enseignements relatifs à la prévention des conflits.

C. Rester mobilisé et investir dans la stabilité

Un grand nombre des 89 engagements en faveur de la mobilisation et de l'investissement dans la stabilité s'est intéressé aux causes profondes des conflits et a cherché à réduire la vulnérabilité des populations. Plusieurs États Membres, dont l'Allemagne et la Suède, ont saisi l'occasion de ce Sommet pour renouveler leur adhésion à la Déclaration de Stockholm intitulée « Surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation ».



PRÉVENIR ET FAIRE CESSER LES CONFLITS 264



Quelques engagements ont porté sur la double nécessité de privilégier une implication durable après une crise en associant les acteurs du développement et en faisant en sorte d'apaiser les tensions et griefs, et de ne pas aggraver ces derniers. ONU-Habitat, par exemple, s'est engagé à intervenir de manière plus systématique, à tous les stades d'un conflit, lorsque les tensions sont dues à des questions foncières.

Plusieurs États Membres ont répondu à l'appel que le Secrétaire général a lancé pour demander une amélioration des compétences et capacités du personnel chargé des questions liées aux conflits. L'Éthiopie, l'Érythrée, la Suisse et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture se sont ainsi engagés à renforcer encore le nombre ou les compétences des effectifs qui s'occupent d'analyser, prévenir et résoudre les conflits. L'Union européenne a promis d'accroître le nombre d'experts dans ses délégations présentes dans des États fragiles ou touchés par un conflit.

La France et le Brésil se sont dit prêts à constituer dès le début d'une crise, pour autant que cela soit possible et réalisable, des groupes de contact ou un groupe d'amis et à user de leur influence politique pour apporter un soutien durable à la reconstruction post-conflit.

De nombreux engagements visant à soutenir le rôle de l'ONU dans ce domaine ont été souscrits. Le Canada a déclaré vouloir appuyer davantage les opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies, ainsi que leurs efforts de médiation, de prévention des conflits et de stabilisation après un conflit. L'Allemagne apportera une contribution de 3 millions d'euros au Département des affaires politiques des Nations Unies afin de renforcer ses capacités en matière de médiation. La Suisse s'est également engagée à accroître son soutien financier au Programme commun sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits du Département des affaires politiques et du Programme des Nations Unies pour le développement.

D'autres engagements financiers ont été recueillis, notamment celui de la Norvège, qui a indiqué qu'elle verserait, sur trois ans, une somme de 45 millions de couronnes à la Commission de l'Union africaine et à ses partenaires, afin de les aider à prévenir, gérer et régler les conflits.

D. Trouver des solutions avec et pour les populations

Soixante-six engagements visant à trouver des solutions aux conflits avec et pour les populations ont été recensés. L'égalité des sexes en a été l'un des thèmes prédominants. Un large soutien a été apporté à la fois au programme pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'à la résolution n° 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU; les pays nordiques se sont dit déterminés à œuvrer en faveur des réseaux nationaux de médiatrices. Le Japon s'est engagé à promouvoir la participation des femmes et des groupes de femmes aux processus de prise de décisions politiques et aux processus de paix, tandis qu'Oxfam a promis de travailler en étroite collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes sur les questions de paix et de sécurité.

Le rôle des jeunes dans la prévention et l'atténuation des conflits a également été souligné : l'engagement pris par le Fonds des Nations Unies pour la Population de compiler, rechercher et partager, d'ici la fin 2017, les bonnes pratiques et les rapports sur les progrès, au niveau mondial, relatifs aux contributions des jeunes à la paix et à la sécurité en est un exemple. L'Ukraine, l'Érythrée et l'Éthiopie ont annoncé vouloir mettre en place, au niveau national, un dialogue régulier avec les jeunes sur les questions liées aux conflits. Le Liechtenstein, la France et l'Allemagne se sont dit déterminés à prendre plus systématiquement en compte le rôle des jeunes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

On notera aussi que, lors du Sommet, 160 dirigeants et représentants confessionnels des plus grandes organisations humanitaires mondiales ont signé un document final comportant des engagements pris par des dirigeants religieux à fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et à contribuer à la paix et à la réconciliation. Ces promesses mettent en lumière le rôle unique et essentiel des organisations confessionnelles, à la fois comme intervenants de première ligne et comme acteurs clés pour favoriser la réconciliation à long terme des communautés.

ADHÉSIONS AUX ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

216 PARTIES PRENANTES 7 TABLES RONDES 32 ENGAGEMENTS FONDAMENTAL FINANCEMENT, FAIRE PREUVE DE VOLONTÉ **INVESTIR DANS** POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET FAIRE **CESSER LES CONFLITS** L'HUMANITÉ 65 **CATASTROPHES** NATURELLES ET **CHANGEMENTS CLIMATIQUES: FAIRE POUR UNE RESPECTER** LES NORMES **GESTION** QUI **DIFFERENTE PROTÈGENT DES RISQUES PROGRAMME** L'HUMANITÉ ET DES CRISES D'ACTION POUR L'HUMANITÉ **AMÉLIORER LES CONDITIONS** DE VIE: **FOURNIR UNE** AIDE NE SUFFIT 7 **NE LAISSER PERSONNE** PLUS, DE CÔTÉ : S'ENGAGER **IL FAUT** À FAIRE FACE 92 **METTRE FIN** LES FEMMES ET LES FILLES: À LA QUESTION ΑU UNE INCITATION À L'ACTION DES DÉPLACEMENTS DÉNUEMENT POUR ASSURER L'ÉGALITÉ **FORCÉS DES SEXES**

FAIRE PREUVE DE VOLONTÉ POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET FAIRE CESSER LES CONFLITS

- 65 = Agir tôt
- 61 = Améliorer les capacités de réponse à plusieurs crises simultanées
- 59 = Soutenir la volonté politique de prévenir les conflits
- 80 = S'attaquer aux causes profondes des conflits
- 69 = Partager les bonnes pratiques et les enseignements

FAIRE RESPECTER LES NORMES QUI PROTÈGENT L'HUMANITÉ

- 99 = Promouvoir le respect du droit international
- 63 Protéger les civils contre les armes explosives
- 88 = Garantir une aide humanitaire rapide et sans entrave
- 84 = Protéger les personnels humanitaires et les professionnels de santé
- 69 = Dénoncer les violations

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ : S'ENGAGER À FAIRE FACE À LA QUESTION DES DÉPLACEMENTS FORCÉS

- 90 = Nouvelle approche face aux déplacements
- 76 = Trouver des solutions durables
- 68 = Aider les pays accueillant des réfugiés
- 65 = Pacte mondial sur les réfugiés
- 66 = Renforcer la protection des réfugiés et personnes déplacées

LES FEMMES ET LES FILLES: UNE INCITATION À L'ACTION POUR ASSURER L'ÉGALITÉ DES SEXES

- 92 = Autonomiser les femmes et les filles
- 66 = Garantir l'accès à la santé en matière de sexualité et de procréation
- 77 = Prévenir et combattre les violences sexistes en situation de crise
- 96 = Faire en sorte que les programmes humanitaires tiennent compte de la problématique hommesfemmes
- 80 = Appliquer les politiques relatives à l'égalité des sexes

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE : FOURNIR UNE AIDE NE SUFFIT PLUS, IL FAUT METTRE FIN AU DÉNUEMENT

- 117 = S'engager sur une nouvelle façon de travailler qui puisse répondre aux besoins immédiats des populations
- 66 = Favoriser un financement cohérent

CATASTROPHES NATURELLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES : POUR UNE GESTION DIFFÉRENTE DES RISQUES ET DES CRISES

- 71 = Mettre en œuvre des stratégies et plans de réduction des risques et de lutte contre les changements climatiques
- 94 = Renforcer la gestion nationale et locale des risques de catastrophes et de changements climatiques
- 80 = Investir dans les données, analyses et systèmes d'alerte rapide
- 76 = Renforcer la résilience des communautés
- 79 = Faire en sorte que l'assistance internationale complète les efforts déployés au niveau local

FINANCEMENT, INVESTIR DANS L'HUMANITÉ

- 76 = Élargir et diversifier la base de ressources
- 83 = Investir dans les capacités nationales et locales
- 67 = Accroître le financement pluriannuel non affecté
- 74 = Investir dans la gestion des risques
- 64 = Adapter les instruments mondiaux pour répondre aux besoins urgents

DEUXIÈME RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE

Faire respecter les normes qui protègent l'humanité

La deuxième responsabilité fondamentale a recueilli un large éventail d'engagements, tant en faveur d'actions de sensibilisation que de mesures politiques et opérationnelles en vue d'améliorer la protection des civils grâce à un meilleur respect du droit international. Ces engagements ont généralement porté sur la nécessité d'assurer la protection du personnel des missions humanitaires et médicales et de lui garantir un accès sans entrave aux populations dans le besoin, d'affirmer et de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et de renforcer le respect des règles et le principe de responsabilité. Plus rares ont été ceux consacrés à la dénonciation des violations.

Les engagements ont été adaptés aux orientations prioritaires, aux besoins et aux capacités de chaque partie prenante, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les États Membres usent de leur pouvoir politique et économique pour faire en sorte que les parties à des conflits armés respectent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Au moins 20 % des engagements individuels pris au titre de cette responsabilité fondamentale ont été axés sur la prévention des violences sexistes et les moyens d'y faire face et 7 % ont concerné l'utilisation d'armes explosives dans des zones habitées. Nombreuses aussi sont celles qui ont mis en avant des mesures tendant à renforcer la protection des civils, en particulier des enfants, et à placer la protection au centre de toute initiative

Fort logiquement, ce sont les États Membres qui ont soutenu le plus massivement l'ensemble des engagements fondamentaux, ceux-ci ayant été formulés essentiellement dans le but de les contraindre à agir. Dans une déclaration pilotée par les États-Unis et adoptée par 48 autres États Membres, les parties ont souligné l'importance du droit international humanitaire ainsi que leur volonté de le respecter, et ont passé en revue chacun des cinq changements préconisés par la deuxième responsabilité fondamentale du Programme d'action pour l'humanité.

Cent-neuf participants ont approuvé au moins l'un des cinq engagements fondamentaux au titre de la deuxième responsabilité fondamentale et 110 ont pris 684 engagements individuels et conjoints.



Des artistes se préparent pour la cérémonie d'ouverture du Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul (Turquie), le 23 mai 2016.

Photo: Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Berk Özkan

A. Respecter protéger les civils et les biens de caractère civil pendant les hostilités

Au total, 103 engagements individuels et conjoints ont porté sur le respect des règles fondamentales de discrimination. proportionnalité et de précaution lors des attaques, ainsi que sur la nécessité de réduire autant que possible les effets sur les civils des bombardements dans des zones habitées. L'engagement conjoint souscrit par l'Autriche, auquel se sont ralliés le Costa Rica, l'Espagne, l'Irlande, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Mexique, le Mozambique et la Zambie, qui entend limiter l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées mérite plus particulièrement de retenir ici l'attention

L'Allemagne, le Canada, le Chili, l'Érythrée, les Fidji, la Finlande, l'Appel de Genève, le Centre international de déminage humanitaire de Genève, la Norvège, l'Organisation de la Conférence islamique et la Slovénie, entre autres, ont formulé des engagements concernant la lutte contre les mines, dont beaucoup ont fait état de la volonté de promouvoir la ratification de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et d'y adhérer.

D'autres engagements ont été principalement consacrés à la prévention de l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires, ainsi qu'à la protection des monuments et sites culturels, notamment par la promotion et la mise en œuvre des lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Certains États Membres, comme l'Autriche et la Grèce, ont appelé à une meilleure protection des journalistes et autres civils au cours des hostilités.

B. Assurer la protection du personnel des missions humanitaires et médicales et lui garantir un accès sans entrave aux populations dans le besoin

Quelque 170 engagements ont été souscrits en faveur d'un accès sans entrave aux populations et de mesures garantissant la protection des établissements et des professionnels de santé, ainsi que des personnels humanitaires. Action contre la Faim international a promis de continuer à œuvrer à la création d'un poste de rapporteur spécial sur la protection des travailleurs humanitaires.

Plusieurs parties prenantes, à l'instar de la Belgique, se sont engagées à user de leur pouvoir et de leur influence pour prévenir et faire cesser tout refus arbitraire de consentement aux opérations d'aide humanitaire impartiales. L'organisation InterAction et ses 63 membres se sont dit déterminés à défendre le principe des dérogations pour raisons humanitaires aux restrictions juridiques et politiques qui privent les populations vulnérables de leurs droits et entravent sa capacité à aider les personnes dans

le besoin

Sur les 170 engagements formulés, 58 ont insisté pour que les principes humanitaires figurent au centre de l'action humanitaire. Le Chili et l'Estonie, tout comme Cordaid, Concern Worldwide et Qatar Charity, ont pris des engagements mettant spécialement en avant les principes humanitaires.

C. Dénoncer les violations

Les engagements visant à établir des faits et à condamner systématiquement les violations graves du droit international humanitaire ont été au nombre de 28. Bien que ce thème ait suscité relativement peu d'engagements, quelques contributions notables ont été annoncées. L'Australie, en particulier, s'est dite résolue à dénoncer et condamner systématiquement les violations graves du droit international humanitaire et les infractions et atteintes graves au droit international des droits de l'homme, et à prendre des mesures pratiques pour s'assurer que les auteurs d'actes de ce type, considérés comme des crimes au regard du droit international, en rendent compte. Chypre s'est engagée à soutenir activement les efforts déployés en vue de suivre, collecter et communiquer des données sur les tendances observées en matière de violations et les lacunes concernant le respect du droit international humanitaire. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a promis de surveiller l'impact des conflits armés sur les travailleurs et installations humanitaires et sanitaires, ainsi que sur d'autres défenseurs des droits de l'homme, et d'en faire rapport. Plusieurs États Membres ont réaffirmé qu'ils reconnaissaient la compétence de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

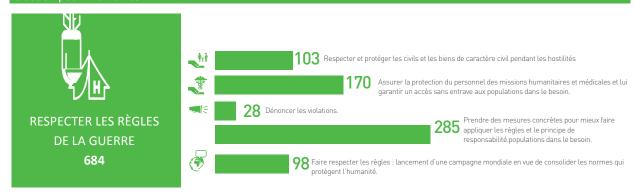
D. Prendre des mesures concrètes pour mieux faire appliquer les règles et le principe de responsabilité.

Deux cent quatre-vingt-cinq engagements individuels et conjoints ont indiqué vouloir prendre des mesures concrètes pour mieux faire

appliquer les règles et le principe de responsabilité au regard du droit international. Nombre d'entre eux ont réaffirmé le respect par les États Membres du droit international pertinent, tandis que d'autres ont insisté sur des initiatives tangibles telles que la multiplication des actions de sensibilisation, le renforcement des capacités et la désignation, au sein des ministères compétents, de correspondants chargés de promouvoir le respect du droit international.

Les violences sexistes ont généré pas moins de 152 engagements, en faveur notamment de la prévention desdites violences, d'un meilleur accès à l'éducation, à la formation et aux moyens de subsistance, de la mise en place de services d'intervention pour les victimes, ainsi que de la poursuite des auteurs de tels actes. Plus précisément :

- Plusieurs États Membres ont promis d'apporter leur soutien à la Déclaration d'engagement concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, parrainée par le Royaume-Uni.
- De nouveaux engagements ont été pris pour signer et/ou promouvoir l'appel à l'action sur les violences sexistes dans les situations d'urgence ; ils émanent notamment de l'organisation Concern Worldwide et de pays tels que la France et le Luxembourg. Les États-Unis ont en outre promis de verser 12,5 millions de dollars en 2016 en faveur de l'Initiative Safe from the Start, qui va contribuer à la mise en œuvre de cet appel à l'action.
- Certaines parties prenantes en particulier l'Organisation internationale pour les migrations, InterAction et le Royaume-Uni -, ont décidé d'augmenter considérablement leurs efforts pour lutter contre les actes d'exploitation et d'agressions sexuelles commis par des acteurs humanitaires.



Au moins 19 États Membres se sont engagés à appuyer et promouvoir la coopération avec la Cour pénale internationale. Nombre des engagements étaient plus spécifiquement axés sur le renforcement des capacités ou la formation au droit international humanitaire des policiers, des militaires ou du personnel même des organisations. Plusieurs de ces programmes de formation ont mis plus particulièrement l'accent sur les violences sexistes et la prévention de l'exploitation et des agressions sexuelles.

Plusieurs États Membres se sont dit déterminés à plaider pour l'application du Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre, et à enjoindre les membres permanents du Conseil de sécurité de s'abstenir d'exercer leur droit de veto en cas d'atrocités de masse.

E. Faire respecter les règles : Lancement d'une campagne mondiale en vue de consolider les normes qui protègent l'humanité

Les 98 engagements pris au titre de l'appel en faveur d'une campagne mondiale ayant pour objet de consolider les normes qui protègent l'humanité ont concerné en majorité l'adhésion des États Membres aux instruments majeurs et leur volonté de les promouvoir. Ainsi, dans le cadre d'un engagement conjoint émanant initialement de l'Autriche et du Chili, le Canada a promis de continuer à promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et sa ratification. Le Costa Rica a, quant à lui, réitéré sa volonté de travailler à la mise en œuvre effective et universelle du Traité sur le commerce des armes.

Plusieurs États Membres, dont le Chili, l'Éthiopie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande et la Roumanie, se sont dit résolus à participer au processus intergouvernemental prévu par la résolution n° 2 issue de la 32e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015.

L'Ukraine a proposé d'accueillir, avec l'appui de donateurs, une réunion d'États Membres et d'experts consacrée à l'application du droit international humanitaire. Le Royaume-Uni s'est en outre engagé à ratifier, d'ici 2017, la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles. Une autre initiative conjointe, réunissant Andorre, l'Autriche, le Mexique, le Nicaragua, le Samoa et El Salvador, vise à poursuivre l'initiative humanitaire en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

TROISIÈME RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE

Ne laisser personne de côté

Parmi les engagements souscrits au titre de la troisième responsabilité fondamentale, il en est qui concernent les déplacements et l'égalité des sexes, et d'autres qui portent sur les liens entre les entreprises, l'éducation, le handicap et les jeunes.

A. Réduire les déplacements de populations et remédier aux problèmes qu'ils posent.

Un consensus s'est clairement dégagé sur le fait que les déplacements forcés, outre l'enjeu humanitaire qu'ils représentent, constituent également un grave problème en termes de politiques, sous l'angle du développement et sur le terrain des droits de l'homme, les participants s'accordant à dire qu'une nouvelle approche est nécessaire pour y trouver une solution et s'employer à les réduire. L'objectif de cette approche doit être de répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées, tout en s'attachant à rendre les personnes réfugiées ou déplacées et les communautés d'accueil moins vulnérables, et en améliorant leur autonomie et résilience. Les États Membres (y compris ceux qui accueillent un nombre important de personnes déplacées), les institutions financières, le secteur privé, les Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires et de développement ont pris des engagements fermes en ce sens. La nécessité d'un partage plus équitable et prévisible des responsabilités a été soulignée. Par ailleurs, il a été dit et répété qu'il était important de respecter et renforcer la mise en œuvre de cadres de protection pour les réfugiés et les personnes déplacées.

Des engagements individuels relatifs à la nouvelle approche en matière de déplacements ont été souscrits, notamment par la Hongrie, la Fondation Tent et la Grèce. De nombreuses parties prenantes ont dit vouloir s'attaquer aux causes profondes des déplacements et rechercher des solutions durables. Des promesses ont également été faites de soutenir et renforcer « Solutions Alliance », plate-forme centrale d'action collaborative à laquelle il est fait appel en cas de déplacements prolongés.

Cent parties prenantes ont apporté leur soutien à l'un au moins des cinq engagements fondamentaux relatifs aux déplacements ; celui qui a reçu le plus d'adhésions grand nombre l'engagement visant à instaurer une nouvelle approche des déplacements forcés. Cette approche suppose de répondre aux besoins immédiats et à plus long terme des personnes déplacées. Sur les 854 engagements pris individuellement au titre de la troisième responsabilité fondamentale, 347 ont concerné particulièrement les déplacements.

Certains engagements méritent de retenir plus particulièrement l'attention ; c'est le cas par exemple de ceux pris par le Brésil, le Canada et les États-Unis, qui se sont dit prêt à aider davantage de réfugiés à se réinstaller. L'objectif du Canada est d'accueillir 44 800 réfugiés du monde entier en 2016, soit trois fois plus que ces dernières années.

Les déplacements dus aux changements climatiques ont été l'un des thèmes récurrents du Sommet. Les Fidji ont été rejoints par l'Allemagne, le Brésil, le Canada, la Suisse et d'autres pays pour prendre des engagements à l'appui de la Plateforme sur les déplacements induits par les catastrophes naturelles.

Si les engagements relatifs aux déplacements se sont davantage intéressés aux réfugiés qu'aux personnes déplacées, il en est un certain nombre qui ont cependant concerné ces dernières et qui ont ainsi porté sur la mise en place de nouvelles approches et politiques, l'intégration de ces populations dans les plans nationaux de développement, leur accès à l'éducation, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres régionaux et l'amélioration de la collecte de données. Plusieurs engagements souscrits par l'Éthiopie, la Finlande, l'Ouganda, la Suisse, le Conseil norvégien des réfugiés et RET International ont appelé à l'application de la Convention de

l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). L'Ouganda s'est engagé à accueillir un secrétariat de la Convention avec l'aide de la communauté internationale. Lors du Sommet, plusieurs États Membres qui comptent un grand nombre de personnes déplacées — la Colombie, les Philippines, la Somalie, l'Ukraine — se sont engagés à agir. L'Ukraine a ainsi promis d'élargir les possibilités offertes aux réfugiés et aux personnes ayant besoin d'une protection d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, aux movens de subsistance et à d'autres services

La Fondation Cristosal s'est dit résolue à faire campagne et à coopérer avec les acteurs régionaux pour la conclusion d'un accord entre le Système d'intégration de l'Amérique centrale et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de la création d'un observatoire régional sur les déplacements forcés. L'organisation Right to Play a promis de donner la priorité à des solutions permettant d'améliorer l'autonomie et la résilience des personnes déplacées et des communautés d'accueil, notamment en mettant en œuvre des programmes qui favorisent le renforcement de compétences essentielles et garantissent un réel soutien aux enfants et jeunes pour leur permettre de participer activement à leur propre développement.

Plusieurs engagements ont été pris pour aider les pays qui accueillent des réfugiés. Ils se sont notamment traduits par une nouvelle initiative de financement en faveur de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, imaginée conjointement par le Groupe de la Banque mondiale, l'ONU et la Banque islamique de développement ; cette initiative vise à porter à 4 milliards de dollars le niveau confessionnalité des prêts pour la Jordanie et le Liban. D'autres promesses ont été axées sur le traitement des déplacements, pour lesquels un « partage de responsabilités » a été évoqué, et nombre d'entre elles ont reconnu le bien public mondial que constituait l'accueil par les

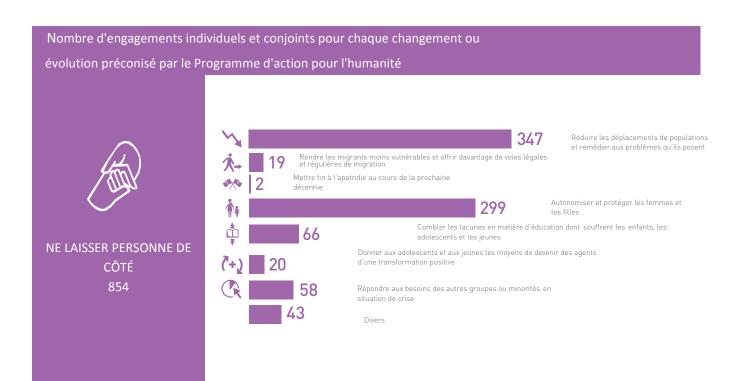
pays et les communautés d'un grand nombre de réfugiés.

Plusieurs parties prenantes se sont engagées à catalyser les efforts déployés au niveau mondial pour régler la question des déplacements forcés en participant activement aux préparatifs et aux travaux de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants tenue le 19 septembre 2016 et du Sommet des dirigeants sur les réfugiés qui s'est déroulé le 20 septembre 2016. Elles ont cherché, ce faisant, à redynamiser le soutien des États Membres pour financer la réinstallation et l'admission des réfugiés, leur conférer davantage d'autonomie et faciliter leur intégration.

Les engagements individuels et conjoints ont notamment consisté en des promesses de contributions financières de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Japon, de la Norvège et de la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation, à hauteur de plusieurs milliards de dollars

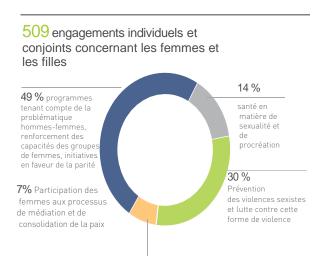
B. Rendre les migrants moins vulnérables et offrir davantage de voies légales et régulières de migration

Un certain nombre de parties prenantes ont saisi l'occasion de ce Sommet pour souligner, dans 19 engagements individuels, à quel point les migrants en situation de crise étaient vulnérables et la nécessité de prendre dûment en compte ce facteur dans le cadre de l'intervention humanitaire. Certaines parties se sont engagées à poursuivre l'examen de cette question lors de la réunion plénière de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.



C. Mettre fin à l'apatridie au cours de la prochaine décennie

L'apatridie a recueilli le plus faible nombre d'engagements individuels. Pourtant, pas moins de 10 millions de personnes dans le monde sont privées d'une nationalité, laquelle est souvent la condition préalable à la jouissance de toute une série de droits fondamentaux. En conséquence, les apatrides peuvent éprouver des difficultés à accéder à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la liberté de circulation. Malgré la nécessité pressante d'en finir avec l'apatridie, les engagements individuels en ce sens ont été rares. On retiendra plus particulièrement ici la volonté exprimée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de peser de tout son poids pour mettre un terme à l'apatridie d'ici 2024 (Campagne # IBelong) et à soutenir les États Membres dans leurs efforts à cet égard.



D. Autonomiser et protéger les femmes et les filles

La question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles a été un thème central du Sommet. Sur les 32 engagements fondamentaux qui y ont été pris, celui appelant à faire en sorte que les programmes humanitaires tiennent compte de la problématique hommes-femmes est arrivé en troisième position en nombre d'adhésions. D'importants engagements ont été pris pour combattre les obstacles structurels comportementaux à l'égalité des sexes, assurer l'autonomisation des femmes et des filles et garantir leurs droits, ainsi que pour intégrer le principe de la parité dans les financements et programmes. Plusieurs États Membres et autres parties prenantes ont promis d'apporter un soutien financier aux groupes de femmes.

Cent onze parties prenantes ont soutenu au moins l'un des cinq engagements fondamentaux relatifs à l'égalité des sexes. Outre les 446 engagements individuels et conjoints venus conforter la table ronde des dirigeants de haut niveau sur les femmes et les filles, intitulée « Mobilisation de l'action en faveur de l'égalité des sexes », une volonté d'aboutir à de meilleurs résultats en termes d'égalité des sexes a aussi été exprimée dans les six autres tables rondes. Soixante-trois autres engagements individuels et conjoints relatifs à la problématique hommes-femmes ont été pris lors des autres tables rondes.

De nombreux engagements ont été pris pour que soient mis à profit les compétences et le savoir-faire des femmes et groupes de femmes à l'échelon local et pour que des moyens leur soient donnés afin qu'elles puissent tenir une place centrale en tant qu'actrices, leaders et agentes du changement. Le Chili a indiqué vouloir faire en sorte que 20% de femmes participent aux processus de consolidation de la paix d'ici 2020. Le Liechtenstein a promis d'encourager la présence et la participation effective d'au moins 30 % - voire, dans l'idéal, 50 % - de femmes à des rôles de premier plan dans tous les processus de paix.

De multiples parties prenantes ont fait état d'une montée en puissance de l'assistance et du soutien aux groupes de femmes. Au nom du groupe d'États MIKTA-Mexique, Indonésie, République de Corée et Turquie -, l'Australie s'est engagée à collaborer étroitement avec des groupes de femmes locaux et nationaux afin de les aider concrètement à accroître leur capacité à intervenir en cas de crise humanitaire. La Oak Foundation s'est engagée à verser une somme équivalant à 10 % de son budget annuel à des groupes de femmes locaux et nationaux.

Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont promis d'augmenter le pourcentage de groupes de femmes parmi leurs partenaires d'exécution. ActionAid a ainsi déclaré qu'il veillerait à ce que, à l'horizon 2020, 50 % au moins de ses partenaires d'exécution dans l'action humanitaire soient des femmes ou des organisations féminines.

Plusieurs parties prenantes se sont engagées à adopter une approche sexospécifique, à utiliser des données ventilées par sexe et par âge, et à mettre en place des dispositifs visant à inscrire la participation de femmes et de filles dans leurs programmes. L'Australie, l'Autriche, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse et l'Union européenne, se sont dit résolus à appliquer systématiquement, lors de l'examen de tout projet, le critère de l'égalité des sexes pour l'octroi de fonds. L'Allemagne fait partie des pays qui ont assuré que, d'ici 2018, les fonds qu'ils verseraient seraient alloués uniquement à des initiatives tenant expressément compte de la dimension hommes-femmes et utilisant des données ventilées par sexe et par âge.

Divers États Membres ont souligné l'importance que revêt la santé en matière de sexualité et de procréation pour les femmes et les filles. Au total, celle-ci a fait l'objet de 70 engagements individuels. Le Myanmar, en particulier, s'est engagé à ce que, d'ici 2017, le « Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situations de crise » soit déployé dans les 48 heures suivant le début d'une situation d'urgence. La Suisse a fait de la santé en matière de sexualité et de procréation et des droits liés à la procréation une priorité de sa politique étrangère. L'organisation Cordaid a promis, au nom du consortium Jeune S3, de consacrer des ressources en Afrique francophone à ces deux volets de la santé au cours des cinq prochaines années.

Plusieurs engagements ont été souscrits pour garantir aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux femmes et filles migrantes un accès aux services de santé qui s'occupent de ces questions, ainsi qu'une réelle participation à la conception des programmes et aux processus décisionnels en la matière. L'organisation Trocaire a indiqué que la participation des femmes et des filles, sur pied d'égalité, à la recherche de solutions qui les protègent et répondent à leurs besoins spécifiques serait pour elle une priorité.

De nouveaux engagements sont aussi venus renouveler l'appui dont bénéficient déjà différentes initiatives en cours. L'Espagne, la France, le Myanmar, les Pays-Bas, RET International, Sumitomo Chemical, la Commission des femmes pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, ONU-Femmes et World vision se sont ainsi dit résolus à soutenir l'initiative du Secrétaire général intitulée « Toutes les femmes, tous les enfants » et sa feuille de route, qui a pour objectif de lutter contre tous les décès évitables de femmes et d'adolescentes dans les situations de crise. À titre d'exemple, en signe de soutien à cette initiative, la Fondation pour les Nations Unies et Sumitomo Chemical ont lancé la campagne « Nothing but Nets » et promis, dans un engagement conjoint, de faire don d'un million de moustiquaires Olyset Net aux réfugiés et aux personnes déplacées d'ici la fin de 2016. Les moustiquaires sont distribuées par les organes des Nations Unies opérant dans les situations d'urgence et de conflit.

E. Combler les lacunes en matière d'éducation dont souffrent les enfants, les adolescents et les jeunes.

La nécessité d'assurer l'accès à une éducation de qualité dans des situations de déplacement a été considérée par beaucoup comme une question à régler sans délai. Soixante-six engagements à œuvrer en faveur d'une éducation de qualité dans les situations d'urgence ont été souscrits.

Cinquante-sept organisations ont exprimé leur soutien à « L'éducation ne peut pas attendre », un nouveau Fonds mondial qui permettra de dispenser une éducation de qualité à tous les enfants et jeunes, même dans les situations les plus difficiles. Dubaï Cares, la Commission

européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis et les Pays-Bas ont promis de verser à ce fonds une somme de 90 millions de dollars et la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation a annoncé vouloir y injecter 100 millions de dollars supplémentaires et lui fournir d'importantes contributions en nature.

L'Union européenne s'est engagée à consacrer à l'éducation dans les situations d'urgence 4 % du budget qu'elle réserve à l'aide humanitaire. La Norvège a annoncé qu'au moins 8 % de son assistance humanitaire à l'échelle mondiale irait à l'éducation dans les situations d'urgence durant la législature en cours.

F. Donner aux adolescents et aux jeunes les movens de devenir les agents

les moyens de devenir les agents d'une transformation positive.

Plus de 30 partenaires – États Membres, organisations non gouvernementales, organismes des Nations Unies et entités du secteur privé – ont signé, lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, un Pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire. Ce document d'une portée historique a pour objectif de garantir que le système humanitaire prenne en compte les priorités des jeunes et les fasse participer, en mettant l'accent sur les aspects essentiels mentionnés ci-après :

- Faire en sorte que les programmes humanitaires contribuent à la protection, à la santé et à l'épanouissement des jeunes – hommes et femmes –, des filles et des garçons.
- Favoriser de manière systématique l'implication de jeunes, dans le cadre aussi de partenariats, afin de les associer à toutes les phases de l'action humanitaire, en particulier la prise de décisions et les affectations budgétaires.
- Renforcer les capacités des jeunes à être des acteurs humanitaires efficaces, et appuyer les initiatives et les organismes dirigés par des jeunes qui mènent une action humanitaire.



Une femme repart d'un point de distribution alimentaire au Soudan du Sud avec du sorgho et de l'huile. Le monde compte un milliard de personnes atteintes d'un handicap physique et/ou mental ; elles font partie des populations les plus marginalisées dans les communautés affectées par les crises et sont touchées de manière disproportionnée par les catastrophes et les conflits. Pour honorer l'engagement pris lors du Sommet de ne laisser personne de côté, il faut pouvoir venir en aide à tous ceux qui sont victimes d'un conflit ou d'une catastrophe, ou se trouvent en situation de vulnérabilité et de risque. Photo : Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Jacob Zocherman

- Accroître les ressources pour répondre aux besoins et priorités des adolescents et des jeunes touchés par des crises humanitaires, et mettre à profit le nouveau marqueur d'égalité des sexes et d'âge pour améliorer le suivi des interventions et la présentation des résultats ainsi obtenus
- Produire et utiliser systématiquement des données ventilées par âge et par sexe concernant les jeunes évoluant dans un contexte humanitaire.

G. Répondre aux besoins des autres groups ou minorités en situation de crise.

En août 2016, la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire a été approuvée par plus de 140 réseaux et organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme, organisations de personnes handicapées, organismes des Nations Unies et États Membres.

Outre qu'ils ont adhéré à cette Charte, les participants ont fait part de leur volonté d'élaborer des directives mondiales sur l'intégration du handicap dans l'action humanitaire, d'intensifier les efforts dans le domaine de la collecte de données, d'améliorer l'accès aux services et à l'assistance destinés aux personnes handicapées, d'établir des liens de coopération technique et financière, et de favoriser les partenariats avec des organisations locales et nationales représentant les personnes handicapées. Un certain nombre d'acteurs opérationnels ont dit vouloir présenter des données ventilées non seulement par sexe et par âge, mais aussi par type de handicap physique.

Les donateurs et partenaires d'exécution ont promis d'actualiser leurs politiques humanitaires et cadres stratégiques afin que les besoins des personnes handicapées soient pleinement pris en compte dans leurs interventions en situations de crise.

Plusieurs parties prenantes se sont engagées à amener les personnes handicapées à participer davantage à la prise de décisions et à la planification en matière d'action humanitaire, y compris en ce qui concerne les mécanismes de coordination et d'évaluation.

NOMBRE D'ENGAGEMENTS INDIVIDUELS ET CONJOINTS POUR CHAQUE ÉVOLUTION OU CHANGEMENT PRÉCONISÉ PAR LE PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ

L'épaisseur des flèches est proportionnelle au nombre d'engagements.



PRÉVENIR ET FAIRE CESSER LES CONFLITS



RESPECTER LES RÈGLES DE LA GUERRE



NE LAISSER PERSONNE DE COTÉ



TRAVAILLER DIFFÉREMMENT POUR METTRE FIN AU DÉNUEMENT



INVESTIR DANS L'HUMANITÉ

PROGRAMME D'ACTION
POUR L'HUMANITÉ
5 RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES

Veuillez noter que ce graphique ne reprend pas les engagements figurant sous la rubrique "divers"

ÉVOLUTIONS/CHANGEMENTS D'ORIENTATION PRÉCONISÉS PAR LE PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ

Mener une action politique rapide, cohérente et décisive

Agir tôt

Resté mobilisé et investir dans la stabilité Trouver des solutions avec et pour les populations

Respecter et protéger les civils et les biens de caractère civil pendant les hostilités Assurer la protection du personnel des

Assurer la protection du personnel des missions humanitaires et médicales et lui garantir un accès sans entrave aux populations dans le besoin

Dénoncer les violations

Prendre des mesures concrètes pour mieux faire appliquer les règles et le principe de responsabilité

Faire respecter les règles: lancement d'une campagne mondiale en vue de consolider les normes qui protègent l'humanité

Réduire les déplacements et remédier aux problèmes qu'ils posent

Rendre les migrants moins vulnérables et offrir davantage de voies légales et régulières de migration

Mettre fin à l'apatridie au cours de la prochaine décennie

Autonomiser et protéger les femmes et les filles

Combler les lacunes en matière d'éducation dont souffrent les enfants, les adolescents et les jeunes

Donner aux adolescents et aux jeunes les moyens de devenir des agents d'une transformation positive

Répondre aux besoins des autres groupes ou minorités en

Renforcer, sans les remplacer, les systèmes nationaux et

Anticiper les crises sans attendre qu'elles éclatent

Assurer des réalisations collectives: dépasser le clivage humanitaire-développement

Investir dans les capacités locales

🔾 Investir en fonction des risques

Investir dans la stabilité

Mettre l'accent sur les résultats pour éviter toute atomisation: passer du financement de projets isolés au financement d'une vision

Diversifier la base de ressources et affecter les fonds de manière plus efficace

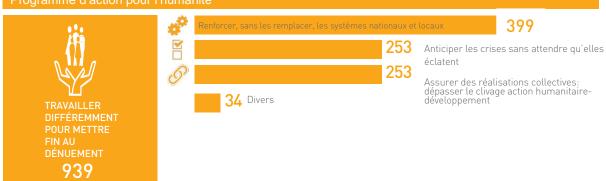
QUATRIEME RESPONSABILITE FONDAMENTALE

Améliorer les conditions de vie : Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement⁴

Le Sommet a suscité une mobilisation sans précédent pour une nouvelle facon de travailler qui puisse répondre aux besoins immédiats de la population, tout en allégeant leurs contraintes, leurs risques et leur vulnérabilité sur le plan humanitaire. Pour faire de ce souhait une réalité, quelques 939 engagements ont été pris lors des deux tables rondes relatives à la quatrième responsabilité fondamentale, intitulée « Améliorer les conditions de vie: Fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement » et « Catastrophes naturelles et changements climatiques: pour une gestion différente des risques et des crises », ainsi qu'au cours d'autres réunions spéciales et manifestations parallèles axées sur cette même question. Les engagements individuels et conjoints ont entre autres porté sur l'investissement dans les capacités des acteurs locaux et nationaux, y compris des populations et communautés directement touchées par des crises, et sur leur renforcement, ainsi que sur l'adoption d'approches mieux coordonnées entre action humanitaire et développement. La réduction des risques de catastrophe, les alertes précoces, les actions rapides et la préparation aux catastrophes ont constitué un thème central de nombreux engagements. Plusieurs partenaires ont indiqué leur intention de consacrer plus d'efforts à l'analyse données risques. des et des

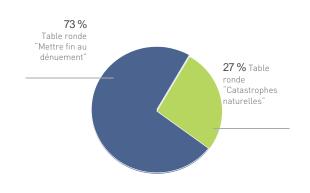
Lors de la table ronde consacrée à la nécessité de mettre fin au dénuement, 117 parties prenantes ont soutenu au moins l'un des deux engagements fondamentaux, et 686 engagements individuels ou conjoints ont été recensés à ce jour. Sur les 32 engagements fondamentaux, celui relatif à une nouvelle façon de travailler qui puisse répondre aux besoins immédiats des populations tout en réduisant leurs risques et leur vulnérabilité a recueilli le plus grand nombre d'adhésions. Le renforcement de la résilience a été abondamment mentionné dans tous les engagements souscrits autour de ce thème. Lors de la table ronde sur les catastrophes naturelles, 106 parties prenantes ont soutenu au moins l'un des cinq engagements fondamentaux relatifs aux catastrophes et changements climatiques, et 253 engagements individuels ou conjoints ont été recueillis à ce jour pour ces questions.

Nombre d'engagements individuels et conjoints pour chaque évolution ou changement préconisé par le Programme d'action pour l'humanité



⁴ Les engagements pris au titre de cette responsabilité fondamentale ont porté sur la nouvelle façon de travailler, sur les catastrophes et changements climatiques, sur le fait de mettre l'individu au centre de l'action, sur l'assurance de réalisations collectives, sur les risques et la vulnérabilité, sur l'innovation, sur les organisations régionales, sur la santé et sur l'intervention en milieu urbain.

939 engagements individuels ou conjoints concernent la quatrième responsabilité fondamentale



A. Renforcer, sans les remplacer, les systèmes nationaux et locaux

Trois cent quatre-vingt-dix-neuf engagements ont plaidé pour que le principe « des ressources locales autant que possible et des ressources internationales si nécessaire » devienne la règle de fait dans les interventions en situation de crise, un certain nombre étant assorti de promesses de renforcer les capacités régionales et de diversifier les partenariats. Le soutien le plus important est organisations des gouvernementales, nombre d'entre elles adhérant résolument à l'idée d'adopter une approche qui soit davantage axée sur les populations et plus locale. Ces engagements ont encore été renforcés par ceux pris dans le cadre de la cinquième responsabilité fondamentale, à savoir augmenter les financements directs aux acteurs locaux et investir dans leurs capacités.

De nombreuses parties prenantes ont dit vouloir investir dans les capacités de résilience des populations locales et les interventions de première ligne, l'idée d'une participation pleine et effective des femmes et d'autres groupes étant fortement soutenue, et plusieurs promesses concrètes ont été faites. Ainsi, Afghan Aid s'est engagé à renforcer, d'ici 2018, les capacités de

de 450 communautés d'Afghanistan à faire face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

Le renforcement des capacités locales et nationales a été plus particulièrement mis en avant. Diverses parties prenantes, dont le Luxembourg, la France, le Secrétariat de l'Organisation de la coopération islamique, Humanitarian Leadership Academy, le Conseil coréen des ONG pour la Coopération et le Développement d'outre-mer et d'autres ont pris de multiples engagements concrets dans lesquels ils ont déclaré être déterminés à investir dans les capacités et compétences des intervenants de première ligne.

Une autre grande tendance qui s'est dégagée a été la reconnaissance importante par les États Membres et d'autres parties prenantes du pouvoir potentiellement transformateur des programmes de subventions en espèces, en particulier lorsqu'il s'agit de donner à des personnes touchées par des crises les moyens d'agir. Quatre-vingt-dix-neuf engagements individuels, émanant notamment de la Suisse, de l'Allemagne, du Secours islamique, de Tearfund et de MasterCard international, ainsi que acteurs, ont été l'intensification de tels programmes et sur le recours accru aux financements dans les crises humanitaires, ainsi que sur l'utilisation de transferts monétaires à usages multiples, lorsque cela est possible.⁵

Au moins 15 parties prenantes, dont l'Éthiopie, la France, l'Irlande, l'Italie, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, • • • • •

l'Organisation internationale du Travail et le Programme alimentaire mondial, ont souligné qu'il était important d'étendre et d'améliorer les systèmes de protection sociale.

Un certain nombre d'acteurs, parmi lesquels le Danemark, la France, le Groupe du Sommet économique nigérian et des organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement, se sont engagés à intégrer systématiquement des projets tenant compte de la problématique hommes-femmes dans leurs activités de renforcement de la résilience des communautés, à intensifier la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe et par âge sur les besoins et la vulnérabilité des femmes et des filles, et à veiller à ce que toutes leurs interventions humanitaires s'appuient sur des

considérations de genre pour obtenir des résultats qui répondent aux besoins et contextes et qui soient soucieux de la question de l'égalité des sexes.

Les principes de partenariat ont été réaffirmés par plusieurs parties prenantes, y compris le People's Disaster Risk Reduction Network (Réseau pour la réduction des risques de catastrophes pour les populations) et le Conseil international des agences bénévoles. Trente organisations internationales gouvernementales ont approuvé Charter4Change, qui exige qu'elles mettent pleinement en œuvre huit engagements concernant leurs modalités de collaboration et de communication avec des acteurs nationaux et locaux lors d'interventions humanitaires, ainsi que le mode de financement de ces acteurs.

⁵ Les engagements portant sur les programmes de subventions en espèces peuvent également être pris au titre de la cinquième responsabilité fondamentale, Investir dans l'humanité.

Mettre l'individu au centre de l'action entreprise : renforcer la résilience de la population locale.

La responsabilité vis-à-vis des personnes touchées par une crise a été l'un des thèmes importants des engagements pris au titre de la quatrième responsabilité fondamentale et tout au long du Sommet ; les participants ont donc clairement conscience que, quand survient une catastrophe, le premier intéressé à agir est l'individu lui-même, qui exerce son libre arbitre dans sa vie quotidienne. Quarante-cinq parties prenantes ont pris des engagements individuels en ce sens. ⁶

Afin d'encourager le principe de responsabilité, de nombreux intervenants se sont engagés à adopter la Norme humanitaire fondamentale et la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, et à adhérer à la Déclaration du Comité permanent interorganisations sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels au sein des organisations.

Certains engagements individuels méritent d'être notés, comme celui de l'Asian Disaster Reduction and Response Network (Réseau asiatique pour la réduction des risques et l'intervention en cas de catastrophe) qui entend créer un Forum asiatique de la résilience au niveau local afin de renforcer les capacités des acteurs locaux. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'est engagé à mettre en place une plate-forme commune pour renforcer la communication et améliorer la participation des communautés.

Turkcell a adopté la Charte de connectivité humanitaire, élaborée par la GSMA (GSM Association) pour les opérateurs de réseaux mobiles, et s'est engagé à rendre les services mobiles plus accessibles aux personnes touchées par les crises en leur fournissant un accès gratuit, ou subventionné, à un réseau.

ESOA (Association européenne des opérateurs de satellites) et GVF (Global VSAT Forum) ont lancé la Charte de la connectivité en cas de crise pour faciliter la communication entre tous ceux qui interviennent lors d'une urgence humanitaire, y compris les populations concernées.

B. Anticiper les crises sans attendre qu'elles éclatent

Il a été clairement admis que les acteurs et internationaux devaient consacrer une part plus grande de leurs ressources financières et humaines aux mesures destinées à s'organiser en prévision des crises et à y être moins vulnérable plutôt que d'investir dans des interventions coûteuses pendant les crises et après un conflit. Les cinq engagements fondamentaux relatifs à la table ronde intitulée « Catastrophes naturelles et changements climatiques: pour une gestion différente des risques et des crises » ont donc recueilli un large soutien - cent six parties prenantes ont appuyé l'un d'entre eux au moins et 253 engagements individuels et conjoints ont été enregistrés à ce jour.

Ces engagements ont fait ressortir une ferme volonté d'investir davantage dans les mesures de préparation aux catastrophes - alerte précoce, analyse des risques et renforcement des capacités - notamment auprès des acteurs nationaux. De multiples parties prenantes, dont le Costa Rica, la Turquie, la Finlande, la Norvège, le Mexique, le Japon et l'Italie, ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Un large appui a plus particulièrement été apporté à un nouveau partenariat mondial dirigé par les ministres des Finances du Groupe des vingt vulnérables appartenant au Forum de la vulnérabilité climatique. Ce partenariat a pour objectif de renforcer les systèmes nationaux et locaux de gestion des situations d'urgence dans une première série de vingt pays, afin qu'ils atteignent un niveau minimum de préparation à l'horizon 2020.

Un nombre considérable d'engagements ont porté sur la réduction des risques de catastrophe. Le Brésil, le Japon, l'Union européenne et la Coalition japonaise des organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe ont dit vouloir investir dans des mécanismes d'alerte précoce et d'intervention rapide. Les déplacements dus à des catastrophes et à des phénomènes climatiques sont apparus comme une source de préoccupation croissante. Un appel a été lancé afin que

soient institués un mécanisme international et un cadre juridique pour la protection des populations déplacées. L'Érythrée s'est engagée à renforcer les mesures visant à prévenir et éviter les déplacements provoqués par des catastrophes en intégrant ce risque dans ses stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe. Les Fidji ont fait part de leur détermination à réduire leur vulnérabilité et à lutter contre les risques de déplacement de populations grâce à leur outil d'évaluation intégrée de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont pris l'engagement politique de dialoguer activement avec d'autres États Membres pour que l'un des témoignages du Sommet mondial sur l'action humanitaire consiste en la nomination d'un représentant spécial sur le climat et la sécurité. De nombreux acteurs se sont engagés à lutter contre les changements climatiques. Le Costa Rica a promis d'investir davantage dans les données climatiques, notamment en améliorant son réseau hydrométéorologique et son système d'alerte rapide.

Il convient également de souligner les engagements pris par le Japon d'affecter 4 milliards de dollars à la réduction des risques de catastrophe, et par le Royaume-Uni de verser 5,8 milliards de livres au cours des cinq prochaines années pour faire face aux changements climatiques. La Suisse a assuré qu'elle consacrerait un sixième de son budget humanitaire à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience.

Le secteur privé a également présenté des propositions très concrètes. Ainsi, la fondation UPS s'est engagée à investir dans l'analyse des risques et à intervenir rapidement afin de réduire au maximum la fréquence des risques connus et leur impact sur les populations. Le groupe DHL a quant à lui promis d'étendre le partenariat qu'il a conclu de longue date avec l'ONU afin de mettre en place des structures préventives dans les aéroports des pays exposés à des risques et de leur apporter un appui logistique pendant les crises.



Une femme écoute Radio Lego Ti la Ouaka dans un camp pour personnes déplacées à Sangaria, en République centrafricaine. Le Sommet a marqué un tournant majeur en matière d'action humanitaire en donnant véritablement à celles et ceux qui sont concernés par les crises la possibilité de jouer un rôle moteur. Les personnes touchées doivent systématiquement participer à la prise de décisions, et en particulier, à tous les niveaux, les femmes.

Analyse des risques et de la vulnérabilité⁷

De nombreuses parties se sont engagées à améliorer la qualité des données, évaluations et analyses de risques, et à contribuer de la sorte à ce que le système humanitaire passe d'une démarche animée par l'offre de ressources à une démarche répondant mieux aux plus grands risques et aux besoins des populations les plus vulnérables.

Plus de 50 organisations ont affirmé vouloir soutenir la plate-forme mondiale sur les risques que pilote le Programme des Nations Unies pour le développement, et dont l'objectif est de réunir des experts en matière de risques dans tous les domaines afin de synthétiser les analyses et d'en extraire les données et informations concernant de multiples risques.

Les engagements recueillis lors de la séance extraordinaire consacrée à l'analyse des risques et de la vulnérabilité, qui ont mis en avant la nécessité de mieux comprendre la complexité des questions relatives aux risques, ont fait émerger des partenariats solides pour la mise en place de la plate-forme susmentionnée.

Catholic Relief Services s'est engagé à inclure dans tous ses nouveaux programmes de développement et d'aide humanitaire, d'ici 2020, une analyse des risques ainsi que des plans de réduction et d'atténuation des risques et/ou d'intervention en cas de catastrophe.

C. Assurer des réalisations collectives: dépasser le clivage action humanitaire-développement

Deux cent cinquante-trois engagements individuels et conjoints ont globalement exprimé la volonté de travailler avec une plus grande diversité de partenaires en vue d'obtenir des résultats communs. Nombre d'entre eux ont mis plus spécialement l'accent sur une meilleure collaboration entre les acteurs humanitaires et

ceux chargés du développement.

Un document intitulé « S'engager pour agir », signé par le Secrétaire général et sept organismes des Nations Unies (l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et approuvé par la Banque mondiale l'Organisation internationale pour les migrations, prévoit de mettre en œuvre une « nouvelle façon de travailler » qui réponde aux besoins humanitaires immédiats des populations tout en limitant les risques auxquels elles sont exposées et leur vulnérabilité, en vue d'obtenir, grâce à un travail de concert dans un cadre temporel pluriannuel, des résultats collectifs faisant fond sur les atouts particuliers de chaque contexte.

Plusieurs États Membres, dont l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse, ainsi que divers organismes des Nations Unies, se sont également dit prêts à mettre en commun des analyses de besoins et de risques et à œuvrer pour que les secteurs de l'humanitaire et du développement unissent leurs efforts afin de mieux harmoniser les outils de planification et les interventions dans ces deux domaines, dans le respect des principes qui les guident.

Les initiatives issues du Programme initial de lutte contre les invalidités évitables, le Programme d'applications satellitaires opérationnelles et l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement ont indiqué vouloir produire des données factuelles et contextuelles qui serviront de base à la prise de décisions, ainsi qu'à la planification et à fourniture de l'aide, tant en cas de crises prolongées que dans celles plus soudaines, y compris dans des zones difficiles d'accès. La nécessité de réduire le niveau des besoins humanitaires en travaillant par-delà les limites des mandats, des secteurs et des institutions

⁷ Certains des engagements mentionnés ici ont été pris oralement lors du Sommet.

• • • • •

pour parvenir à des résultats qui profitent collectivement aux personnes touchées par les crises a été largement reconnue. De nombreux engagements ont souligné qu'il était important de tenir compte des principes humanitaires et de préserver une capacité d'intervention d'urgence dans l'action humanitaire. Ainsi, conscient de l'aggravation et de la multiplication des situations d'urgence humanitaire, le Comité international de secours a promis de s'employer à faire en sorte qu'à l'horizon 2020, il puisse répondre simultanément à quatre situations d'urgence et à aider un grand nombre de rescapés dans les 72 heures suivant l'éclatement d'une crise.

Certains engagements se sont distingués par le souci de rompre le cycle des crises prolongées en recourant à des paramètres qui permettent de faire évoluer ces crises et de passer d'une aide humanitaire au financement du développement et inversement. Les États-Unis se sont engagés à soutenir la Banque mondiale dans son souhait de créer une plateforme et d'instituer un mécanisme prévoyant un examen rapide et régulier de la situation en cas de crise prolongée, et autorisant un basculement vers des mesures axées sur la programmation du développement.

Initiatives connexes prises au titre de la quatrième responsabilité fondamentale

Alliance mondiale pour l'innovation humantaire8

Signe manifeste de la volonté de faire de l'innovation une composante fondamentale de l'assistance humanitaire, 28 organisations ont exprimé leur intention d'adhérer à l'Alliance mondiale pour l'innovation humanitaire.

Le Danemark s'est engagé à soutenir l'Alliance à hauteur de 2 millions de couronnes et l'Australie a promis de verser 450 000 dollars sur trois ans pour faire fonctionner son secrétariat. L'association caritative Humanitarian Leadership Academy a indiqué qu'elle entendait investir plus de 50 % de son budget total dans la recherche et le développement de solutions novatrices pour la formation humanitaire.

Réseau d'organisations régionales pour l'action humanitaire

De multiples acteurs ont par ailleurs souligné l'importance des organisations régionales. Treize d'entre elles se sont engagées à mettre sur pied un Réseau d'organisations régionales pour l'action humanitaire (ROHAN). Les membres du Réseau ont annoncé leur intention :

- d'intensifier la coopération au sein du réseau et, à l'extérieur de celui-ci, de nouer des liens avec d'autres acteurs clés de l'action humanitaire:
- de faire progresser les principes humanitaires et le droit nternational humanitaire;
- de renforcer les systèmes locaux;
- d'investir dans l'analyse des données et des risques, et de les partager.

Plus particulièrement, le Secrétariat de l'Organisation de la Conférence islamique a déclaré vouloir travailler avec les États membres de l'Organisation pour mettre en place un réseau de centres de gestion de crises, qui puisse faciliter la coopération bilatérale et régionale en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention, et de favoriser le partage des enseignements acquis à travers le réseau ROHAN. L'Overseas Development Institute a fait savoir qu'il continuerait d'assurer le secrétariat de ROHAN.

Santé mondiale

Cinquante-cinq entités – États Membres, organisations internationales, organisations non gouvernementales, organismes de la société civile et entreprises du secteur privé – ont marqué leur soutien en faveur d'une action collective cohérente qui puisse apporter des réponses sur le plan sanitaire lorsque des crises surviennent. Soixante-douze engagements individuels ont été pris afin d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé, être prêts à intervenir en cas de risques et d'épidémies de maladies infectieuses, donner accès à un ensemble de services de santé essentiels et mieux affecter les ressources consacrées à la santé en pareil cas.

Parmi les points saillants des engagements et adhésions auxquels ont souscrit les participants dans ce domaine figurent l'appui apporté à la sécurité sanitaire au niveau mondial, considérée comme une préoccupation stratégique commune, et la nécessité impérieuse de renforcer le dispositif international des sanitaires, notamment en interventions attribuant un rôle de chef de file à l'Organisation mondiale de la Santé. Les autres grandes priorités opérationnelles ont été axées sur l'amélioration de la préparation catastrophes, afin de permettre à tous ceux qui sont touchés par les crises d'avoir accès à un ensemble de soins de santé de base, ainsi que

sur le renforcement des capacités pratiques à fournir ces services, couplés à des investissements accrus dans les systèmes de santé nationaux.

La crise de l'Ebola a été évoquée à de nombreuses reprises tout au long du Sommet, et des États Membres et autres acteurs se sont engagés à donner la priorité aux interventions dans le domaine de la santé, notamment pour lutter contre les problèmes de santé chroniques que sont le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Alliance mondiale pour les crises urbaines

Les crises affectent de plus en plus souvent les zones urbaines ; aussi est-il nécessaire d'élargir les partenariats et de modifier les méthodes de travail afin de mieux répondre aux besoins humanitaires de ces résidents. Le Sommet a été l'occasion de lancer l'Alliance mondiale pour les crises urbaines, un partenariat rassemblant plus de 65 entités - réseaux de collectivités locales, acteurs œuvrant dans les secteurs de l'aide l'humanitaire et du développement, et associations professionnelles -, qui a pour objectif de modifier fondamentalement l'action humanitaire dans les villes et les grandes agglomérations.

Cinquante-et-un engagements individuels ont été pris en faveur de ce partenariat ou ont porté plus généralement sur les questions urbaines, l'objectif étant ici de permettre aux acteurs humanitaires d'obtenir plus facilement des conseils d'expert sur les questions urbaines, de renforcer la résilience en milieu urbain et de recourir à des outils et pratiques humanitaires ajustés à ce milieu. Ainsi, l'organisation World Vision s'est engagée à renforcer ses capacités institutionnelles pour pouvoir faire face aux crises humanitaires urbaines, en veillant à ce que, d'ici 2020, le personnel d'intervention dispose d'un minimum connaissances sur le milieu urbain, et à moduler la réponse humanitaire en conséquence, en élaborant des outils communs d'évaluation d'établissement de profils, en privilégiant des analyses conjointes et en adaptant des mécanismes de coordination

L'Institut royal des architectes britanniques et ses partenaires vont mettre sur pied un groupe baptisé « UK Built Environment Advisory », qui mettra à la disposition de la communauté internationale des travailleurs humanitaires et des agents du développement un savoir-faire spécifique (architectes, ingénieurs, urbanistes) pour l'élaboration de politiques stratégiques et l'apport de moyens techniques sur le terrain.

Le Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire a dit vouloir mieux faire comprendre les contextes urbains grâce à des travaux de recherche et en s'employant à répondre aux besoins croissants en matière de données et de gestion des connaissances sur le milieu urbain.

Connecting Business

Quarante-trois organisations ont exprimé leur appui à l'initiative Connecting Business, qui vise à impliquer davantage le secteur privé dans les activités de réduction des risques, de préparation aux catastrophes, d'intervention et de relèvement après une crise. Tout au long du Sommet, le rôle de ce secteur a été mis en avant et des engagements concrets ont été pris pour tirer pleinement parti du potentiel qu'offre la collaboration avec des partenaires du secteur privé, y compris lorsque des populations sont déplacées ou par le biais de programmes de subventions en espèces.

La Fondation UPS s'est engagée à œuvrer, en partenariat avec Connecting Business, à la mise sur pied d'un réseau piloté par le secteur privé en Turquie et dans la région, et à reproduire ce programme au Mexique et en Amérique centrale. Parmi les autres acteurs du secteur privé qui ont annoncé leur soutien à l'initiative Connecting Business figurent Ericsson, Deloitte, Deutsche Post DHL, Salesforce, Hewlett Packard, la Fondation Conrad Hilton, Henry Schein et Vantage Partners.

• • • • •

La Fondation philippine de relèvement des catastrophes a promis de déployer et de conseiller des réseaux partout dans le monde et dans la région Asie-Pacifique. En outre, la Plateforme humanitaire du secteur privé de Madagascar a dit vouloir soutenir la création et le renforcement de réseaux nationaux dirigés par le secteur privé en Afrique.

Au nom de ses partenaires du Sri Lanka, l'organisme Capital Maharaja a annoncé la constitution d'une Alliance pour la gestion des risques de catastrophe et a fait part de son intention de collaborer avec Connecting Business pour mettre en place un mécanisme multisectoriel.

Trois États Membres et une organisation du secteur privé se sont engagés à verser à Connecting Business une somme de 1,2 million de dollars (soit 50 % de son budget annuel prévisionnel).

⁷ Certains des engagements mentionnés ici ont été pris oralement lors du Sommet.

CINQUIÈME RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE

Investir dans l'humanité

Les engagements relatifs à la cinquième responsabilité fondamentale ont repris avec force l'appel lancé par le Secrétaire général selon lequel, pour s'acquitter de ces obligations essentielles, les parties devaient investir davantage dans l'humanité et, plus précisément, dans les capacités locales, dans la réduction et la prévention des risques, dans le renforcement de la stabilité face à des contextes de fragilité, et dans l'amélioration de la portée et de l'efficacité des ressources financières.

Le Sommet a également insisté sur la nécessité d'accroître le volume, la diversité et la qualité des fonds d'aide humanitaire, afin de pouvoir répondre aux besoins urgents et atténuer les souffrances humaines. Il a en outre pressé les participants de rendre l'action humanitaire plus efficace, notamment en donnant aux acteurs humanitaires nationaux et locaux davantage de moyens et en leur faisant parvenir des fonds de manière aussi directe que possible. D'importants engagements ont également été pris pour étoffer les financements flexibles et prévisibles, imaginer des solutions de financement pluriannuels et intensifier le recours à des programmes de subventions en espèces.

Cent trois parties prenantes ont approuvé au moins l'un des cinq engagements fondamentaux au titre de la cinquième responsabilité fondamentale et 392 engagements individuels ou conjoints formulés par 89 parties prenantes ont été recensés.

A. Investir dans les capacités locales

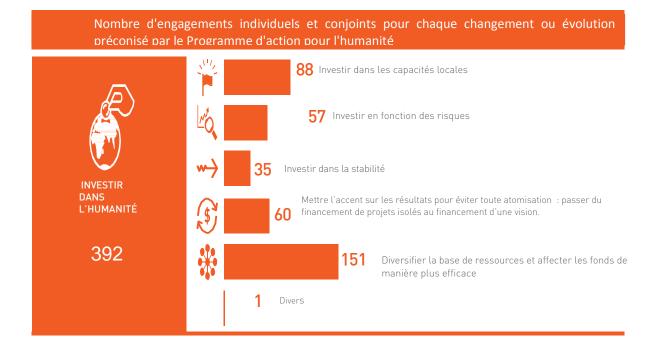
Quatre-vingt-huit engagements tendant à renforcer des organisations non gouvernementales locales et des intervenants de première ligne et à leur donner davantage de moyens ont été pris. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales non

gouvernementales ont largement et massivement soutenu l'idée de conférer aux acteurs locaux un rôle plus important et d'assurer un financement prévisible pour leurs interventions pendant les crises et lors de la phase de relèvement. Dans le cadre du « grand compromis », l'engagement a été pris de confier 25 % du financement aux acteurs nationaux et locaux de manière aussi directe que possible à l'horizon 2020.

Oxfam va transférer directement aux organisations locales non gouvernementales, avant mai 2018, au moins 30 % du budget qu'il consacre à l'aide humanitaire ; l'association présentera également ses partenaires à ses donateurs de façon qu'ils puissent obtenir directement des fonds. Christian Aid va, en collaboration avec les partenaires du réseau Start Network, considérablement renforcer les capacités humanitaires d'une bonne centaine d'organisations locales et nationales non gouvernementales et ce d'ici 2018. La Suède s'est engagée à augmenter la part des ressources que l'Agence suédoise de coopération internationale au développement verse directement, au titre de l'aide humanitaire, aux organisations locales et aux premiers intervenants, notamment en abondant les fonds de financement commun implantés dans les pays. La Nouvelle-Zélande a promis de renforcer les moyens de base dont disposent les organisations régionales situées en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

Charter4Change est l'un des principaux engagements conjoints pris dans ce domaine; siané par plus de 30 organisations internationales non gouvernementales et plus de 100 organisations nationales, il prévoit notamment de revoir à la hausse, à raison d'au moins 20%, le financement direct des organisations non gouvernementales de l'hémisphère Sud consacrées à l'action humanitaire, et ce avant mai 2018.

ES ENGAGEMENTS AUX ACTES



Plusieurs engagements concrets ont été pris pour inciter à recourir de manière plus systématique aux transferts en espèces, conjointement aux systèmes nationaux de protection sociale. Diverses parties prenantes ont promis de verser des liquidités et le secteur privé s'est engagé à fournir des solutions techniques à cet effet.² De nouveaux partenariats novateurs ont été annoncés entre des organisations humanitaires et des sociétés privées du secteur de la technologie et de la finance. Ainsi, GSMA, MasterCard, WEF et Ericsson se sont engagés à mettre à disposition leur savoir-faire en matière, notamment, de paiements numériques et de services bancaires par téléphonie mobile, pour aider à satisfaire les besoins plus rapidement et plus efficacement.

B. Investir en fonction des risques

Des engagements à investir en fonction des risques ont aussi été souscrits; l'idée est ici d'aider les pays et régions à risque à élaborer des systèmes d'alerte rapide, de faciliter la mise en place de régimes d'assurance contre les catastrophes et de recueillir des données factuelles qui permettront d'orienter les investissements dans les programmes de préparation aux catastrophes vers les zones les plus à risque et de contribuer à accroître la résilience des communautés. Parmi les 57 engagements individuels et conjoints pris dans ce domaine, un grand nombre ont fortement encouragé les initiatives axées sur collaboration avec les gouvernements sur toute une série de dispositifs de financement des risques, notamment des formules d'assurance et une mobilisation des fonds en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Le Japon s'est engagé à faire usage de divers mécanismes financiers pour améliorer ses interventions humanitaires et ses opérations de relèvement après une catastrophe, en donnant comme exemple son système de prêts conditionnels accordés suite à une catastrophe, dont ont bénéficié les Philippines après le passage du typhon Haiyan.

Plusieurs États membres se sont en outre affectées à la gestion des risques. Ainsi, la Suisse promis qu'entre 2017 et 2020 un sixième du budget

qu'elle consacre à l'aide humanitaire internationale ira aux interventions et initiatives portant sur la prévention et la préparation aux catastrophes.

La Banque mondiale a annoncé la création d'une « Global Financing Response Platform », qui proposera des projets de développement à long terme assortis de taux d'intérêt très faibles pour remédier à la fragilité des pays. Plusieurs parties prenantes ont indiqué vouloir soutenir cette plateforme, ainsi que toute une série d'autres initiatives internationales en matière préparation aux catastrophes et de lutte contre les changements climatiques. Le Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets s'est engagé à définir un programme d'action destiné à mieux faire connaître les mécanismes de financement des risques et à renforcer la confiance dans ces dispositifs, y compris en expliquant leurs liens avec les opérations de préparation et d'intervention.

C. Investir dans la stabilité

Ce thème a recueilli 35 engagements individuels et conjoints. Toutefois, plusieurs d'entre eux ont été pris au titre d'autres responsabilités fondamentales – notamment le financement de l'éducation en situations d'urgence, l'appui aux pays qui accueillent des réfugiés et l'octroi de fonds pour développer les capacités de médiation de l'ONU.

Des banques multilatérales de développement se sont engagées à instaurer une étroite coopération afin de produire davantage de données pour orienter les solutions dans les pays fragiles dans le but de promouvoir la résilience économique. Concrètement, Malte s'est ainsi engagé à affecter aux pays en situation de fragilité un certain pourcentage de publique qu'elle l'aide consacre développement et à soutenir le renforcement des capacités nationales et locales des pays vulnérables. L'Ukraine a promis de travailler avec ses partenaires pour mettre en place un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la consolidation de la paix et le relèvement dans son pays.

² Les engagements visant à accroître le nombre de programmes de subventions en espèces ont été généralement pris au titre de la quatrième responsabilité fondamentale, Mettre fin au dénuement.

Nombre de parties prenantes ayant pris des engagements individuels et conjoints pour chacune des responsabilités fondamentales







185 **Parties Prenantes**







Des enfants participent à la cérémonie de clôture du Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul (Turquie), le 24 mai 2016. Photo: Bureau de la coordination des affaires

humanitaires/Metin Pala

D. Mettre l'accent sur les résultats pour éviter toute atomisation : passer du financement de projets isolés au financement d'une vision.

Les parties prenantes ont souscrit 60 engagements individuels et conjoints affirmant leur volonté de passer du financement de projets isolés au financement d'une vision, et plusieurs ont indiqué qu'elles entendaient élargir l'éventail des options de financement. Start Labs, par exemple, s'est dit déterminé, dans un souci d'innovation, à étudier plus avant les avantages des mécanismes alternatifs de financement, tels que les investissements à impact social, ainsi que leur mise en œuvre dans le domaine de l'action humanitaire. La Suède est résolue à amplifier, à partir des budgets consacrés au développement, des partenariats public-privé préventifs et axés sur les risques, en s'appuyant par exemple sur les régimes d'assurance contre les risques et sur la protection sociale.

La République de Corée, la France et Malte se sont engagés à accroître leur soutien aux fonds de financement communs implantés dans les pays. En outre, les États-Unis, pays donateur n'utilisant pas encore ces mécanismes pour acheminer les fonds d'aide humanitaire, a promis de le faire à titre expérimental d'ici 2017.

Le lien entre action humanitaire développement a suscité un vif intérêt. La Turquie a ainsi indiqué qu'elle continuerait de resserrer la coordination entre ses institutions nationales chargées du développement et celles impliquées dans l'aide humanitaire afin que la planification et la répartition des ressources financières se fasse le plus efficacement possible. Le fait que les acteurs qui s'occupent traditionnellement du développement devraient être impliqués plus en amont ressort clairement des engagements qui ont été pris en vue d'intensifier les activités de prêt et de conseil en la matière ; ces engagements visent à promouvoir la résilience économique grâce au financement des besoins accrus infrastructures et en services connexes, à la stimulation de l'entreprenariat et au renforcement des systèmes de santé et d'éducation.

E. Diversifier la base de ressources et affecter les fonds de manière plus efficace

Cent cinquante-et-un engagements individuels et conjoints ont porté sur la diversification de la base de ressources et l'affectation plus efficace des fonds. Ils ont été pris dans le cadre d'un appui plus large au Grand compromis et en mettant l'accent sur la nécessité d'élargir la base des donateurs, de renforcer le Fonds central pour les interventions d'urgence, de rendre plus transparente l'aide humanitaire et d'instiller plus de souplesse dans l'octroi des fonds.

Les États Membres ont largement soutenu l'idée de relever le Fonds central pour les interventions d'urgence à un milliard de dollars. L'Italie s'est engagé à doubler (de 1 à 2 millions d'euros) sa contribution avant 2018, et le Canada a promis de verser 147 millions de dollars canadiens sur cinq ans.

Un petit nombre de donateurs ont renouvelé la promesse faite en 2006 de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, ou se sont engagés, comme la Norvège, à porter ce pourcentage à 1,1 %.

Plusieurs donateurs se sont dit déterminés à accroître la transparence de leurs décisions de financement, et à donner ou maintenir leur appui à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Des organisations internationales non gouvernementales ont également apporté leur soutien à cette initiative, et ont assuré qu'elles rendraient publiques un certain nombre d'informations sur leurs frais généraux et sur la sélection de leurs partenaires d'exécution.

Quelques donateurs, dont les Pays-Bas, ont pris des engagements en vue de simplifier et d'harmoniser leurs exigences en matière d'établissement de rapports, afin de réduire la charge administrative qui pèse sur leurs partenaires d'exécution. En collaboration avec les Pays-Bas, Mastercard International et Hilton Conrad, CIVICUS a mis au point Generosity Tracker, un dispositif permettant de suivre de près l'intégralité des flux financiers.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour financer anticipativement les partenaires et préparer le décaissement de ressources, de

façon à réduire les délais d'intervention en cas de crise. Des engagements ont été pris pour accroître les ressources affectées à l'action humanitaire et élargir la base des donateurs, grâce notamment à de nouveaux mécanismes et sources de financement, à une amélioration des régimes d'assurance contre les risques, à un renforcement des partenariats avec le secteur privé et à une mobilisation du financement social islamique. Le Secours islamique s'est ainsi engagé à encourager le recours au financement social islamique pour les interventions humanitaires.

Lors de la session extraordinaire consacrée au financement social islamique, 10 Maybank Islamic et le Norwegian Refugee Council ont annoncé la constitution d'un fonds de dotation

humanitaire mondial visant à mieux venir en aide aux personnes déplacées, et à intervenir dans les situations d'urgence prolongées, sous-financées ou oubliées. La Banque centrale d'Indonésie a mis en place un organe international de normalisation des instruments du financement social islamique, qui fonctionne selon des principes élaborés en collaboration avec la Banque islamique de développement. L'objectif est d'améliorer l'utilisation et la gouvernance de la zakat (charité) et du waqf (fonds de dotation) à des fins humanitaires. Le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque islamique de développement ont créé ensemble la Plateforme islamique mondiale pour le financement et l'investissement d'impact.

Nombre de parties prenantes ayant adhéré à un ou plusieurs des engagements fondamentaux pour chaque table ronde						
87 Prévenir et faire cesser les conflits.	109 Faire respecter les normes.	100 Ne laisser personne de côté.	111 Femmes et filles	117 Mettre fin au dénuement.	106 Catastrophes naturelles	103 Financement

216 parties prenantes

¹⁰ Certains des engagements mentionnés ici ont été pris oralement lors du Sommet.

CONCLUSION

Ce rapport met en avant quelques-uns des engagements issus, parmi plusieurs milliers, du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui sont venus appuyer le Programme pour l'humanité. Ces engagements témoignent globalement de l'aspiration de centaines de parties prenantes à travailler différemment pour répondre aux besoins humanitaires des populations et réussir à les résorber.

Il est clairement ressorti qu'il fallait envisager une nouvelle façon de travailler qui puisse donner aux acteurs nationaux et locaux l'impulsion et les capacités d'agir, réunir ceux qui ont en charge l'action humanitaire et le développement pour qu'ils œuvrent à des réalisations collectives qui non seulement satisfassent ces besoins, mais permettent aussi de les réduire, intensifier les efforts de mobilisation collective pour se préparer aux catastrophes et tirer parti de la diversité des capacités, des ressources et de l'expérience des différentes parties prenantes afin d'améliorer la sécurité, la dignité et la résilience des populations.

Une nouvelle approche des déplacements forcés s'impose pour faire face aux besoins immédiats des personnes déplacées et, parallèlement, répondre aux besoins de résilience à plus long terme de ces personnes et des communautés d'accueil. Un appui sans équivoque a été apporté à la promotion et au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ce qui permettra de mieux faire appliquer le principe de responsabilité en cas de violations. Un appel très

ferme à défendre les droits des femmes et des filles et à leur donner les moyens d'exercer des responsabilités et de participer aux prises de décisions a également été lancé. Le Sommet a permis d'accélérer les efforts déployés pour s'assurer de ne laisser personne de côté ; il a été à l'origine d'un certain nombre d'initiatives et d'engagements qui visent à garantir que les femmes et les filles, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées puissent participer activement à la planification, à la conception et à l'exécution de programmes et que leurs besoins et droits spécifiques soient systématiquement respectés dans les situations de crise.

Notre prochaine responsabilité - à titre individuel et collectif – consistera à traduire ces engagements en actes utiles et mesurables, et à continuer de promouvoir le Programme pour l'humanité. La mise en place d'une structure commune - la Plateforme pour l'action, les engagements et la transformation - permettra de maintenir un dialogue constant et de prodiquer des conseils quant à l'adoption de engagements. L'esprit nouveaux collaboration et de partage des responsabilités qui s'est manifesté lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire pourra ainsi continuer de s'épanouir et contribuera à transformer la vie des 130 millions de personnes vivant dans des régions touchées par des crises et à réaffirmer et renouveler notre engagement envers l'humanité.



Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a réuni 9 000 participants de 173 États Membres, dont 55 chefs d'État et de gouvernement (photo), plusieurs centaines de représentants du secteur privé et des milliers de représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales. En 70 ans d'existence, c'est la première fois que l'ONU a organisé un événement d'une telle ampleur, avec une telle diversité de parties prenantes, autour des défis urgents qui causent tant de souffrances à l'heure actuelle.

ANNEXE 1: Recensement des initiatives multipartites et des domaines d'activité pour chaque responsabilité fondamentale

Les partenariats, initiatives, alliances et domaines d'activité ci-après ont été nouvellement établis ou renforcés par le Sommet mondial sur l'action humanitaire et concourront à la mise en œuvre des responsabilités fondamentales du Programme pour l'humanité.

Première responsabilité fondamentale : faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits.

 Déclaration de Stockholm « Surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation » (renforcement)

Cette déclaration vient renouveler le désir d'ancrage aux principes du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, qui cherche à prévenir et combattre les causes profondes de conflit et de fragilité afin de veiller à ce que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne laisse personne de côté dans les situations de fragilité et les zones affectées par un conflit. La Déclaration de Stockholm insiste également sur la nécessité de fournir un appui financier plus efficace et de renforcer les partenariats en la matière.

• Forum mondial sur la prévention (nouveau)

Ce projet devrait permettre à l'ONU de s'intéresser à des questions essentielles relatives à la prévention des conflits.

Deuxième responsabilité fondamentale : faire respecter les normes qui protègent l'humanité.

 Déclaration d'engagement concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit (renforcement)

Cette déclaration, parrainée par le Royaume-Uni, renferme une série d'engagements politiques et pratiques visant à mettre fin à l'utilisation du viol et des violences sexuelles comme arme de guerre ; elle véhicule un message important aux victimes de ce type de crimes, à savoir que la communauté internationale ne les a pas oubliées et que les auteurs de tels actes devront rendre des comptes.

• Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence (renforcement)

Tous les partenaires de l'action humanitaire se sont ici engagés à changer leur manière de travailler, afin que chaque intervention humanitaire puisse garantir aux victimes de violences sexistes l'accès en toute sécurité à une vaste gamme de services et atténuer les risques en la matière. La feuille de route correspondant à cet engagement décrit les mesures concrètes que peuvent prendre tous les acteurs humanitaires au cours des cinq prochaines années pour transcrire cette évolution dans les politiques, les systèmes et les mécanismes utilisés pour répondre à des situations d'urgence.

Troisième responsabilité fondamentale : ne laisser personne de côté

• L'éducation ne peut pas attendre (nouveau).

« L'éducation ne peut attendre » est un Fonds qui entend faire évoluer les services d'éducation dispensés aux enfants et aux jeunes touchés par des crises dans les situations d'urgence, en unissant les efforts des gouvernements, des acteurs de l'action humanitaire et de ceux chargés du développement. Son objectif est de lever des fonds pour trouver les 8,5 milliards de dollars nécessaires pour fournir une éducation gratuite, sûre et de qualité à 75 millions d'enfants et jeunes.

• Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire (nouveau)

Cette Charte s'engage à faire en sorte que l'action humanitaire prenne en compte les personnes handicapées en levant les obstacles qu'elles rencontrent dans l'accès aux secours, à la protection et à l'aide au rétablissement et en veillant à ce qu'elles puissent participer à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre des programmes humanitaires.

• Pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire (nouveau)

Il s'agit du tout premier pacte qui ait non seulement à cœur de financer, d'étudier et de satisfaire les besoins des jeunes dans les situations de crise, mais aussi de veiller à associer pleinement les jeunes à la mise au point et au pilotage des interventions humanitaires.

Solutions Alliance (renforcement)

L'organisation Solutions Alliance soutient les approches collaboratives entre ceux qui s'occupent de l'action humanitaire et du développement, afin de permettre aux personnes déplacées de s'affranchir peu à peu de la dépendance à l'égard de l'aide pour privilégier le renforcement de la résilience, l'autonomie et le développement, tout en apportant également son concours aux solutions visant à faire face à des déplacements prolongés.

• Toutes les femmes, tous les enfants

(renforcement)

Ce mouvement mondial lancé par le Secrétaire général en 2010 cherche à mobiliser et intensifier l'action menée aux niveaux national et international par les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile en vue de s'attaquer aux principaux problèmes de santé des femmes, des enfants et des adolescents à travers le monde.

• Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire (renforcement)

Il s'agit d'un mécanisme de financement multipartite limité dans le temps (cinq ans) qui a pour objectif de trouver les fonds nécessaires pour permettre aux femmes, en particulier des organisations féminines, d'œuvrer pour la paix et la sécurité et d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

• Plateforme sur les déplacements induits par les catastrophes naturelles (suite donnée à l'Initiative Nansen)

Cette plateforme fait suite à l'action lancée dans le cadre du processus consultatif de l'Initiative Nansen et doit servir à mettre en œuvre les recommandations de son Programme de protection, qui a été approuvé par 109 délégations gouvernementales en octobre 2015 et met l'accent sur les besoins des personnes déplacées au-delà des frontières, du fait de catastrophes naturelles ou de changements climatiques.

Quatrième responsabilité fondamentale : améliorer les conditions de vie – fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement

• Engagement à adopter une nouvelle façon de travailler (nouveau)

Cette approche, adoptée par huit organismes des Nations Unies et approuvée par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations, porte sur la manière de renforcer la capacité des Nations Unies à satisfaire les besoins, réduire les vulnérabilités et gérer les risques en collaborant en vue de réalisations collectives s'appuyant sur l'avantage comparatif dans un cadre temporel pluriannuel.

• Partenariat mondial pour la préparation aux catastrophes (nouveau)

Ce partenariat est dirigé par les ministres des Finances du Groupe des Vingt vulnérables du Forum des pays vulnérables aux changements climatiques, avec la collaboration d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies. Il doit permettre de renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence de 20 pays dans un premier temps pour les aider à parvenir à un niveau minimum de préparation aux risques de catastrophes à l'horizon 2020, principalement dus aux changements climatiques.

• Coalition « Un milliard d'individus pour la résilience » (nouveau)

Au sein de cette coalition, des individus, communautés, organisations, entreprises et gouvernements s'emploient à mobiliser le potentiel qu'offrent les réseaux collectifs et à coordonner les ressources qu'ils ont en commun en vue d'anticiper, de planifier et de réduire l'impact des catastrophes, crises et vulnérabilités sous-jacentes

Charte pour l'inclusion (renforcement)

Cette Charte s'articule autour de cinq démarches qui peuvent être engagées par les acteurs humanitaires pour fournir aux populations les plus marginalisées une aide impartiale et responsable en cas de situation de vulnérabilité sous toutes ses formes ; elles visent à appuyer le Programme de

développement durable à l'horizon 2030. a pour but d'apporter des modifications très concrètes au mode de fonctionnement du système humanitaire, afin de pouvoir recourir davantage à des interventions au niveau local.

• Plateforme mondiale sur les risques (nouveau)

Cette plateforme dont le Programme des Nations Unies pour le développement est à l'origine recense et regroupe les initiatives en matière d'analyse des risques, de la vulnérabilité et des menaces. Le réseau mondial de praticiens qu'elle est ainsi appelée à constituer s'attachera à promouvoir la coopération, la transparence et la responsabilisation en élaborant des politiques et normes communes, en autorisant la consultation de données provenant de sources ouvertes et en contribuant à l'établissement de seuils propres à chaque contexte.

Global Humanitarian Data Center (Centre mondial de données en matière d'aide humanitaire) (nouveau)

Placé sous la direction du Bureau de coordination des affaires humanitaires, ce Centre fera partie d'un pôle d'innovation en cours de création à La Haye (Pays-Bas) ; il réunira l'Organisation des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les milieux universitaires dans un environnement collaboratif et offrira ainsi des services de données – lesquelles pourront être partagées – et permettre de disposer d'un plus grand nombre de données de base sur les acteurs humanitaires. L'initiative est soutenue par le Ministère des affaires étrangères.

• Alliance mondiale pour les crises urbaines (nouveau)

Cette initiative multipartite vise à fournir des informations, renforcer les capacités et mettre au point des approches factuelles étayées par des données afin de mieux prévenir les crises humanitaires en milieu urbain, s'y préparer et y répondre. Elle s'inspire d'une série de principes énoncés dans la Charte des crises urbaines.

• Alliance mondiale pour l'innovation humanitaire (nouveau)

Cette initiative rassemble des personnes et organisations issues de différents domaines et

• • • • • •

possédant différentes compétences, et les amène à la recherche de solutions novatrices et porteuses de changement aux problèmes humanitaires mondiaux les plus urgents. En mettant l'accent sur le règlement de difficultés qu'aucun acteur ne serait en mesure de résoudre seul, l'Alliance limitera les doubles emplois et donnera plus d'impact aux mesures prises. Pour réaliser cette ambition, l'Alliance s'emploie à voir, pour chaque problème, quelles sont les personnes qui pourraient les résoudre, mobilise les ressources sociales, intellectuelles et financières nécessaires et fait circuler des informations sur les solutions qui fonctionnent.

• Réseau d'organisations régionales pour l'action humanitaire (nouveau)

Créé pour renforcer les capacités et développer la collaboration entre les organisations régionales travaillant dans le domaine humanitaire et en leur sein, ce Réseau vise à compléter les efforts déployés au plan national et international en matière d'interventions humanitaires et de préparation aux catastrophes.

• Initiative Connecting Business (nouveau)

Cette initiative réunit 11 réseaux nationaux du secteur privé représentant des centaines de sociétés du monde entier. Elle a notamment pour but d'aider, au niveau local, des entreprises et groupements d'entreprises à utiliser les réseaux existants pour créer des plateformes axées sur la réduction des risques de catastrophe, sur la préparation aux situations d'urgence, ou encore sur les opérations d'intervention et de relèvement après une crise.

• Placer la santé au cœur de l'action humanitaire collective (nouveau)

Il s'agit d'une initiative multipartite qui vise à obtenir de meilleurs résultats en matière de santé dans les zones de crise. Cette entreprise collective qui concerne l'action sanitaire en cas de crise entend favoriser la préparation des interventions en cas de risques de maladies infectieuses et d'épidémies, améliorer l'accès aux services de santé essentiels et mieux affecter les ressources consacrées à la santé en pareil cas.

Cinquième responsabilité fondamentale : investir dans l'humanité.

 Initiative de financement en faveur de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (renforcement)

L'objectif de cette nouvelle initiative visant à soutenir la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, imaginée par le Groupe de la Banque mondiale, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque islamique de développement, est de fournir aux pays touchés par la crise des réfugiés syriens, par des conflits et par une instabilité économique une aide urgente pour leur développement.

• Le « grand compromis » (nouveau)

Le « grand compromis » désigne un ensemble de réformes du financement de l'aide humanitaire lancées lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Les donateurs et organismes d'aide sont convenus de 51 engagements visant à rendre le financement de l'aide d'urgence plus efficace afin d'améliorer les services proposés aux personnes dans le besoin.

• Obligation à impact humanitaire (renforcement)

Mise en place par le Comité international de la Croix-Rouge et le Gouvernement belge, l'obligation à impact humanitaire est un mécanisme de paiement aux résultats destiné à favoriser le recours à des mesures novatrices pour répondre aux grands problèmes sociaux. Les investisseurs prennent le risque d'octroyer des fonds pour financer un programme social novateur, géré par un prestataire de services sociaux (une organisation non gouvernementale, par exemple). En cas de réussite du programme, une entité - appelée bailleur de fonds (en général, une fondation, un organisme public ou une entreprise) - rembourse aux investisseurs les capitaux qu'ils ont engagés, majorés d'un ratio au titre du retour sur investissement.

• Global Financing Response Platform (Plateforme mondiale de financement de l'aide) (nouveau)

Pilotée par le Groupe de la Banque mondiale, cette plateforme offrira des ressources pour l'atténuation des risques et la gestion des crises aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, une priorité immédiate étant accordée aux pays qui accueillent des réfugiés. Le lancement de la plateforme est prévu pour le mois de septembre, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies.



SOMMET MONDIAL SUR L'ACTION HUMANITAIRE